

L'ILLUSTRATION,

JOURNAL UNIVERSEL.



Ab. pour Paris, 3 mois, 8 fr. — 6 mois, 16 fr. — Un an, 30 fr.
 Prix de chaque N^o, 75 c. — La collection mensuelle, br., 2 fr. 75.

N^o 227. VOL. IX. — SAMEDI 5 JUILLET 1847.
 Bureaux : rue Richelieu, 60.

Ab. pour les dép. — 3 mois, 9 fr. — 6 mois, 17 fr. — Un an, 32 fr.
 Ab. pour l'Étranger. — 10 — 20 — 40.

SOMMAIRE.

Histoire de la semaine. *Vue de la baie de Touranne, Cochinchine.* — **Chronique musicale.** — **In coin du Berry et de la Marche,** par madame George Sand. *Cinq Gravures.* — **Distribution d'eau dans la ville de Lyon.** *Deux Gravures.* — **Courrier de Paris.** — **L'École de droit de Paris.** *Vue extérieure de l'École de droit; un examen dans la salle du conseil, une thèse; le grand amphithéâtre pendant un concours.* — **M. Ballanche.** — **Expédition du général Cavaignac dans le Sahara algérien.** *M. le général Cavaignac; oasis et lagon du Sahara algérien; Astérie; Moghlar-Foukonia; Sahara algérien, caravansérail de Moghlar-Foukonia; Sferija, côte de*

Pouet; sculptures sur des rochers, leçon d'un guerrier à son fils; une famille à la chasse. — **Bulletin bibliographique.** — **Annonces.** — **Accident sur le chemin de fer de Roulo, ne à Amiens.** *Une Gravure.* — **Journal des Économistes.** — **Principales publications de la semaine.** — **Échos.**

CHANGEMENTS D'ADRESSE. — Les abonnés qui désirent changer la destination de leur journal sont priés de vouloir bien prévenir l'administration au plus tard le jeudi qui précède la mise en vente des numéros.

Histoire de la Semaine.

La fin de la semaine dernière a été marquée, comme avait été son commencement, par de vifs et pénibles débats. Renvoyé des fins de la citation par la chambre des pairs, M. de Girardin a, le vendredi 23, reproduit à la chambre des députés son accusation contre le ministère, en insistant avec une vigueur nouvelle sur les faits qu'il avait déjà dénoncés, et pour la mise en lumière desquels il réclamait une enquête de la chambre, reconnaissant que si cette instruction ne ren-



La Victorieuse et la Cléopâtre enlaid les jonques cochinchinoises, dans la rade de Touranne.

duit pas la culpabilité du ministère évidente, elle lui devrait laisser le rôle et la honte d'un homme convaincu de calomnie. Le ministère, s'étant vu dans sa majorité, a préféré un jugement sommaire, et, à la suite d'une des séances les plus orageuses de mémoire de législateur, on a voté un ordre du jour motivé, par lequel deux cent vingt-cinq députés se sont déclarés satisfaits des justifications ministérielles.

Le lendemain la cour des pairs prononçait la mise en accusation de deux de ses membres, anciens ministres, MM. Teste et de Cubières, et de MM. Pellapra et Parmentier. Dans peu de jours, les débats publics s'ouvriront et nous feront connaître si l'ancien ministre des travaux publics a cédé à la corruption ou l'a imposée, si les trois autres accusés ont

été corrupteurs spontanément ou malgré eux, ou si enfin il n'y a que des innocents là où le ministère public et la commission d'instruction ont signalé des coupables.

Le même jour, à la chambre des députés, s'engageait, à l'occasion d'un projet de loi sur les défrichements, une discussion regrettable sur l'administration des forêts de l'Etat dont la liste civile jouit comme usufruitière. M. Lherbette a appelé l'attention de ses collègues sur l'exploitation abusive, selon les documents qu'il a fournis, de nos richesses forestières. D'après lui la liste civile couperait à tort et à travers dans les forêts du domaine national, et il estime de 60 à 75 millions le produit abusif qu'elle aurait retiré, depuis quinze ans, de cette exploitation. M. le ministre des finan-

ces a répondu qu'il y avait deux manières d'exploiter les forêts : l'une par cantonnements, en divisant par exemple une forêt en cent vingt cantons pour en abattre un tous les ans, c'est la méthode française; l'autre en abattant par éclaircie sur tous les points, de tous côtés, c'est la méthode allemande. Mais, a-t-on demandé au ministre, dans quelles forêts avez-vous vu appliquer votre méthode allemande? — Dans la forêt de Bondy, a répliqué un irrévérent interrupteur. Toutefois, comme il est résulté des débats que l'intendant de la liste civile appliquait exclusivement la méthode française aux forêts du domaine privé, et la méthode allemande aux forêts de l'Etat, MM. Barrot et Ledru-Rollin ont fait entendre des paroles assez sévères auxquelles M. le ministre a répondu

par la promesse de se mettre à la recherche d'un moyen de contrôle pour l'y venir.

Trotteurs à Myrrose. — Dimanche une dépêche télégraphique du préfet du Haut-Rhin, a annoncé au gouvernement que les troubles avaient éclaté à Mulhouse la veille au matin, à l'occasion de la taxe du pain. La foule s'est portée successivement sur des bouilleries de boulangers qu'elle a pillées. Des malheureux sont à déplorer. Le lieutenant-colonel du 18^e léger, qui dirigeait un détachement, a ordonné le feu. Trois personnes sont tombées mortes; d'autres ont été blessées. De nombreuses arrestations ont été faites. Une dépêche postérieure a annoncé que le dimanche le calme paraissait rétabli.

RECETTES DES DOUANES. — Le mouvement général des importations de marchandises étrangères, que vient de publier le *Moniteur*, fait ressortir, dans l'ensemble des recettes de douanes effectuées pendant les cinq premiers mois de l'exercice, une diminution de 7 millions 287,000 francs. Elles sont tombées en effet, comparativement à 1846, de 62 millions 64,000 fr. à 54 millions 777,000 fr. Cette diminution résulte, il est vrai, en grande partie du fait des céréales, qui, durant cette période de quatre mois, n'ont coûté, pour près de 405 millions de kilogrammes introduits, que 4 millions 480,000 fr., tandis qu'en 1846 le même fraction de 485 millions de kilogrammes seulement avait payé à la douane 6 millions 918,000 fr. La diminution de recette sur ce seul chapitre est ainsi de près de 5 millions et demi. Reste encore près de 2 millions de différence. Voici les articles sur lesquels elle a principalement porté: la cochenille et l'indigo, le coton et la laine, les fils et les toiles de lin et de chanvre, les nitrates de potasse et de soude, le plomb et l'étain. Tout au contraire, il y a eu augmentation d'acquisitions, c'est-à-dire d'entrée avec mise en consommation, sur les denrées coloniales, notamment sur le café et le sucre, comme sur la fonte et la houille, enfin sur les graines oléagineuses (moins le sésame) et sur les huiles d'olive et les graisses de porc. Malgré ces derniers accroissements, il n'est que trop visible que, dans l'ensemble, le travail national a restreint ses approvisionnements extérieurs, et par conséquent aussi sa production.

ALGÉRIE. — Le courrier de Bone a appris la conclusion satisfaisante d'opérations conduites, dans l'est de la province de Constantine, par M. le général Herbillon, de concert avec les colonnes des colonels Seuilles et Sonnet, contre la grande tribu des Nemechias. Fatigués de voir leur pays occupé par nos troupes, leurs moissons dévorées et foulées par notre cavalerie, par nos convois et par les goums auxiliaires, les Nemechias ont capitulé. Tous les douars ont quitté la région de Tunis pour se retirer sur leur territoire. Le produit des Nemechias ne compte pas moins de 30,000 âmes. Ses troupeaux de moutons sont évalués à 1 million 200,000 têtes. Cette soumission, comme on peut l'apprécier, n'est infortunée ni sous le rapport de la tranquillité du pays, ni sous celui de son revenu.

COCHECHINOISE. — C'est dans la baie de Tourname que la division navale française, commandée par M. Laperrière, a soutenu le combat dont nous n'avons pu dire qu'un mot la semaine dernière. La mission de M. Laperrière n'était que la continuation des démarches commencées par l'amiral Cécille, pour mettre un terme aux affreuses persécutions exercées depuis plusieurs années contre les missionnaires français dans la Cochinchine. Le 19 mars une dépêche fut expédiée, par M. Laperrière, de Macao à Tourname, port situé à cinquante milles au sud-est de Hué, la capitale, par la corvette la *Victorieuse*, avec ordre de ne la remettre qu'aux mains du préfet même de la province. Le 25 mars M. Laperrière, sur la frégate la *Gloire*, se dirigea lui-même vers ces parages, et y apprit que le capitaine de la *Victorieuse* n'avait pu jusqu'à présent remplir sa mission, et n'avait été admis à communiquer qu'avec des mandarins inférieurs. Le commandant Laperrière ayant eu bientôt à souffrir lui-même de procédés semblables, se décida à mettre l'embarco sur cinq grandes corvettes, et déclara qu'il les rebaptiserait jusqu'à ce qu'il eût été répondu à ses ouvertures. Du reste, pour éviter des hostilités inutiles, au lieu de faire occuper les corvettes par des équipages de prise, il se borna à faire lever les voiles de ces bâtiments et à les faire transporter à bord de deux petites jonques de guerre, qu'il fit placer entre les vaisseaux français. Cet acte de vigueur parut produire un certain effet; car dès le lendemain (31 mars) le préfet vint à Tourname, reçut très-poliment M. Rigault de Genouilly, commandant la *Victorieuse*, prit la lettre de M. Laperrière et promit une réponse dans dix à douze jours. — Ce laps de temps s'écoula sans incidents sérieux; on put remarquer toutefois que de grands préparatifs de guerre se faisaient dans les forts et à bord des cinq corvettes.

Dans la matinée du 12 avril, un officier subalterne vint à bord de la *Gloire*, annonçant qu'un mandarin de haut rang était arrivé de Hué (la capitale), avec la réponse à la lettre. On invita le commandant Laperrière à descendre à terre le lendemain pour recevoir cette réponse. Pendant ces pourparlers, quelques officiers français, étant descendus à terre pour se promener, remarquèrent un indigène qui semblait désireux de communiquer avec eux à l'insu de ses compatriotes; alors, un officier, s'approchant de cet indigène, lui remit du papier et un crayon, et le Cochinchinois traça quelques caractères dont la traduction se trouva être: « Pendant la fête, vous serez surpris et étonnés en masse. » Après cet avis, le commandant Laperrière, qui hésitait déjà à se rendre à l'invitation cochinchinoise, résolut de s'abstenir, au moins provisoirement.

Cependant, les préparatifs de guerre continuèrent, et une quantité d'armes avaient été transportées à bord des deux jonques ancrées entre les vaisseaux français. Le commandant Laperrière, pour éviter l'effusion du sang, envoya un détachement qui s'empara des jonques par surprise, et y fit une découverte d'une importance capitale. Au moment où l'on désarmait l'équipage de l'une des jonques, un élève remar-

qua un Cochinchinois qui cherchait à cacher un papier. L'élève s'en saisit et le remit au commandant Laperrière, qui le fit traduire. Ce papier, portant en trois endroits le sceau de cire rouge d'un mandarin, n'était autre qu'un projet de complot contre les Français. Le commandeur devait être assésé avec son escorte pendant la conférence, et, au même instant, la frégate et la corvette devaient être attaquées de toutes parts et mises en pièces, disait le projet, pour que les Européens terrifiés ne reprissent plus dans ces parages. Le plan d'attaque était parfaitement tracé et détaillé. Cette découverte eut lieu le 15 avril. Le 14, le commandant fit parvenir au mandarin une copie de la pièce accusatrice, en réclamant des explications: dans la soirée, ce fonctionnaire envoya un officier à bord de la *Gloire*, avec une lettre dans laquelle il essayait vainement de justifier sa conduite. Il devenait évident que, son premier projet déconcerlé, le mandarin ne cherchait qu'à gagner du temps.

Le 15, on remarqua tous les signes précurseurs d'une attaque de la part des Cochinchinois. Les cinq corvettes se remplissaient de monde, se formaient en ligne et s'approchaient des vaisseaux français; une multitude de jonques de guerre se réunissaient à préparer au combat. On en voyait quatre plus grandes que les autres qui semblaient venir de la capitale et cherchaient à pénétrer dans la baie, comme pour assaillir de tous côtés la division française. Ainsi menacé, le commandant Laperrière eut encore recours aux voies de conciliation avant d'en venir aux dernières extrémités. Il envoya à terre un officier qui prévint le mandarin que, si l'ordre n'était donné sur-le-champ aux jonques de s'arrêter, il détruirait les corvettes. Après cet avis, il attendit encore deux heures; enfin, les jonques continuant à s'approcher, la *Gloire* ouvrit son feu, qui fut bientôt appuyé par celui de la *Victorieuse*. Les corvettes, les jonques et les ports y répondirent aussitôt. Les résultats du combat sont déjà connus. Les Cochinchinois ont perdu plus de mille hommes. — Il eût été facile au commandant Laperrière de s'emparer des forts et des jonques, et d'y planter le drapeau français; mais il jugea la ligne suffisante pour inspirer aux indigènes le respect dû à notre pavillon, et pour maintenir l'honneur de la France dans ces mers lointaines. Le lendemain de l'action il mit à la voile.

— Les pertes de la division française ont été presque nulles, le feu de ses adversaires avait été dirigé presque toujours trop haut.

ESPAGNE. — Les montéministes ont fait une tentative d'insurrection dans la province de Burgos. Ils ont commencé par détruire le télégraphe établi près de la ville de Burgos, et qui fait partie de la ligne météorologique en communication la frontière de France avec Madrid. *El Condé Comercio* a donné au sujet de ce soulèvement quelques détails que voici: « Nous recevons par diverses voies des nouvelles alarmantes de la province de Burgos. Samedi soir, 19, à ce lieu on prononçait *camiento* montéministe. Le dimanche matin on savait déjà que les factieux s'étaient montrés sur six points différents. A huit heures et demie on battait la générale dans la ville. Les montéministes s'étaient emparés de quatre chevaux au relais Zaracun, près de Burgos; ils ont arrêté une voiture à quatre roues de Burgos, déclarant aux voyageurs qu'ils étaient montéministes. Ils portaient des bérets rouges, et ils étaient sous les ordres du cabecilla El Estudiante, natif de Villasar de Herreras, ancien commandant en second sous les ordres de Balmaseda, homme jouissant d'un certain prestige dans le pays. Ils ont dix aux voyageurs qu'ils trouveraient le télégraphe de la Brujala en train de brûler. Cette nouvelle était exacte: le mouvement a été simultané sur divers points. On était consterné à Burgos. On craint que le mal ne soit encore plus sérieux. On croit que le soulèvement ne se bornera pas à la province de Burgos et de la Vieille-Castille: on annonce encore le soulèvement des provinces basques et de la Navarre. »

— Les deux détonations qui se sont fait entendre le 4 mai dans la grande rue d'Alcala, au moment du passage de la reine, ont donné lieu à une longue instruction. Cent treize témoins ont été entendus. Les seules charges qui existent contre M. Angel de la Riva, rédacteur du journal *el Clamor publico*, au lieu de comme prévient de ce crime, c'est que la reine croit avoir vu de la fumée sortir d'une voiture, et que M. de la Riva a quitté la scène pour revenir à pied à son domicile. Du reste, aucun témoin ne déclare l'avoir vu porteur d'une arme quelconque. Le ministère public conclut contre lui à la peine de mort par le supplice du garrot, c'est-à-dire par strangulation. — Madame de la Riva, sa femme, vient de mourir à la suite d'une douloureuse maladie.

PORTUGAL. — Les derniers avis du Portugal sont du plus triste augure; la guerre civile, loin d'être terminée, prend un caractère formidable, et l'intervention étrangère armée ne fait qu'attiser l'incendie que nos signataires de protocoles se proposent d'éteindre. Sa da Bandeira s'est rendu à l'amiral Parker; mais le gros de son armée, fort de plus de 7,000 hommes, a pris position sur la route d'Ivora. Ces troupes sont bien pourvues de vivres et de munitions, et, appuyées par les sympathies nationales, elles paraissent déterminées à se défendre jusqu'à la dernière extrémité.

Povoa est entré à Oporto, pour réunir ses troupes à celles qui restaient à la suite, afin de défendre la place contre Saldaña et contre ses auxiliaires espagnols, qui s'avancent à marches forcées. La junte a été reconstituée; Povoa en est président. Dans les campagnes, les prêtres, le clergé à la main, exhortent les populations à se lever contre les Français, et tout fait craindre une guerre ou *coucou*. Alors que, dans le sud-est, encore régnent la crise actuelle, les prêtres portugais s'expriment ainsi en chaire: « Nous devons prier pour les Turcs, pour les Américains, pour tout le monde, même pour les Espagnols. » On peut juger par ce fait de l'esprit des populations.

ANGLETERRE. — Le *Morning Chronicle* du 26 juin a fait les réflexions suivantes à propos de la candidature du baron Lionel de Rothschild, qui se ruet sur les rangs pour représenter la Cité de Londres au Parlement:

« Le nom du baron de Rothschild, qui paraît sur la liste des candidats choisis par le parti libéral dans la Cité, attire nécessairement l'attention sur la situation exceptionnelle des Israélites relativement à l'éligibilité au Parlement. L'incapacité légale n'est pas douteuse, mais on ne pourrait concevoir qu'elle continuât. Les titres personnels de M. de Rothschild à représenter la Cité de Londres ne sauraient être révoqués en doute. Son caractère, autant que sa position commerciale, lui aurait assuré depuis longtemps la distinction qu'il ambitionne, sans les restes de la vieille tyrannie religieuse qui fait encore partie de nos institutions.

« Du reste, rien n'empêche les électeurs de Londres de nommer M. de Rothschild, puisqu'il brigue leurs suffrages; et leur choix sera sans doute décisif pour renverser la barrière qui empêche aujourd'hui son entrée à la Chambre. Insister sur une incapacité religieuse surannée pour contrarier le choix du premier collège électoral de l'empire britannique, ce serait une absurdité trop évidente. Le gouvernement, nous en sommes certains, saisirait avec empressement l'occasion d'abolir l'indigne exorbitance qu'arrête au seuil de la Chambre des Communes les citoyens juifs qui ont remporté avec honneur d'autres emplois.

« M. de Rothschild et M. Salomon, nous en avons la confiance, seront admis à siéger s'ils sont élus, et les évêques eux-mêmes s'humaniseront alors que la proposition sera faite par un homme vertueux et aussi bien disposé pour l'Eglise que lord John Russell. »

CHINE. — Si l'espèce d'exécution que nos vaisseaux ont été obligés de faire dans la baie de Tourname a été déterminée par un incident en quelque sorte fortuit, les Anglais viennent de faire contre Canton une démonstration qui a été, au contraire, préparée de longue main, bien qu'exécutée avec une grande vigueur et tout à fait à l'improviste. Il s'agissait pour les Anglais d'obtenir une solution à l'interminable correspondance diplomatique que le gouverneur de Hong-Kong a engagée de puis des années, et sans pourvoir jamais arriver à un résultat, avec le commissaire impérial Ki-Ying, pour demander réparation des innombrables griefs que les Chinois, et particulièrement les mandarins, n'ont cessé de donner contre eux. C'est pour avoir raison du massacre d'un équipage anglais jeté sur la côte de Formose, il y a déjà quatre ans; c'est pour avoir satisfaction des insultes dont le vice-consul anglais de Canton a été la victime il y a plus de deux ans, et dont les étrangers ont tous les jours à se plaindre dans les rues de Canton; c'est pour obtenir l'entrée de la ville, promise par le traité de Nankin et interdite de fait; c'est pour forcer les mandarins à concéder les terrains pour la construction des églises, au cimetière, au logement des étrangers; c'est pour contraindre enfin le gouvernement chinois à l'exécution des traités, que sir John Davis, pressé par l'opinion de ses nationaux, s'est donné aussi par ses instructions reçues de la métropole, s'est résolu à employer le seul argument qui agisse sur les Asiatiques, la force des armes.

NAFRAGES ET ACCIDENTS. — Le paquebot *Eulalia*, du port de Saint-Sébastien, a fait naufrage sur un banc de sable, pendant sa traversée de la Havane à Galway. Ce bâtiment avait à bord trente-sept passagers, dont la plupart étaient des femmes. L'*Eulalia* était un magnifique navire de 500 tonneaux, portant un cargaison de marchandises de diverses sortes. Son voyage fut heureux jusqu'à 48° 18' latitude nord, 52° longitude; mais le 21 mai, dans la matinée, on rencontra un immense banc de glace. Le capitaine, prévoyant le danger, fit tout son possible pour briser l'obstacle ou l'éviter; mais à neuf heures environ un choc épouvantable se fit entendre et remplit d'effroi les passagers et l'équipage. Pas un moment ne lut perdu: on mit les chaloupes à la mer et l'on y plaça les passagers; le navire faisait eau de toutes parts, et l'équipage était resté à bord travaillant aux pompes dans l'espoir de le remettre à flot. Mais bientôt on fut forcé de faire retraite, le bâtiment s'enfonçant peu à peu et l'eau gagnant toujours en hauteur. Trois embarcations étaient à la mer; deux seulement ont pu échapper à cet horrible naufrage; elles contenaient le capitaine, quatorze hommes, l'équipage et quatre passagers. Quant à la troisième barque, contenant une vingtaine de personnes, presque toutes femmes, elle a été enfoncée avec le navire qui sombrait, et les vingt malheureuses victimes ont péri. Cette embarcation, à ce qu'il paraît, tenait un navire par un câble que l'équipage, dans son effort de voir l'*Eulalia* s'enligner, avait oublié de détacher; quand tout le monde eut quitté le bord, pas un des passagers n'avait d'instrument propre à couper la corde. Le lendemain, à cinq heures du soir, les deux autres embarcations ont été aperçues par le *Neoport*, du port de Stockton; l'équipage a été recueilli et est arrivé à Galway.

— On a reçu au Lloyd anglais la nouvelle de nombreux sinistres qui, malheureusement, ont coûté la vie à beaucoup de monde.

Le premier est encore celui d'un navire chargé d'émigrants, le *Miracle*, de 627 tonneaux, parti de Liverpool à la fin de mars pour Québec, avec 400 passagers d'enfants, tant hommes que femmes et enfants. Dans la nuit du 9 mai, le trois-mâts, assailli par un coup de vent terrible, a été jeté sur les rochers au large des îles Madeleines, où en quelques heures il était démantelé. Le capitaine avait pris des mesures pour le sauvetage de toutes les personnes dont la vie lui était confiée; mais, en se rendant à terre, une des embarcations chargées de monter qui faisait le sauvetage chavira, et soixante-dix personnes environ furent englouties au milieu des écueils. Avant d'arriver aux îles Madeleines, le *Miracle* avait déjà été en proie à une épidémie qui avait enlevé une trentaine de passagers. Les survivants ont été conduits à Picton. — Deux autres navires anglais se sont perdus dans la même nuit, à soixante milles des îles Madeleines, l'un d'eux corps et biens.

Une lettre de Suez du 8 juin a appris le naufrage du trois-mâts barque *le Hécome*, de Greenock, qui a touché sur un banc de corail dans la nuit du 14 avril, dans la mer

Rouge. Le pilote arabe et douze hommes se sont noyés.

— Un accident est arrivé le 25 juin sur le chemin de fer de Saint-Etienne. Un convoi de wagons en remonte à rencontré sur la voie unique du tunnel de Couzon un train de charbon en descente conduit par deux wagons. Le chauffeur et un porteur de coke assis sur l'avant-train de la locomotive, pour sabler, ont été tués instantanément; le machiniste et les wagonniers n'ont pas été blessés. Cet accident est imputé au portier d'aval du tunnel de Couzon, qui a permis l'entrée de la locomotive, quoiqu'il fut prévenu que la voie était occupée. Il a été mis en arrestation.

NÉCROLOGIE. — M. le lieutenant général comte Mesnard, député de la Lozère, M. Cabanis, député de l'Haut-Rhône, et le marquis de Toulon, M. Darses, ancien député de Landes et président du tribunal de Bayonne, viennent de mourir. — M. Royer, inspecteur général de l'agriculture, ancien professeur à l'Institut agronomique de Grignon, est mort à peine âgé de trente-sept ans. M. Royer avait déjà publié de remarquables et utiles travaux sur les sciences agricoles, et n'avait dû qu'à son seul mérite les fonctions qu'il remplissait au ministère de l'agriculture. — Le plus ancien amiral de la marine anglaise, sir Robert Stopford, vice-amiral du Royaume-Uni et gouverneur de l'hôpital de Greenwich (invalides de la marine), vient de mourir à l'âge de quatre-vingts ans. C'est l'amiral Stopford qui avait bombardé Saint-Jean-d'Acres en 1840.

Chronique musicale.

L'Académie royale de Musique va, dit-on, définitivement changer de directeur. M. Léon Pillet-la, la semaine dernière, adressa sa démission à M. le ministre de l'intérieur, qui l'a acceptée. On hésite comme devant lui succéder MM. Dupouchel et Nestor Roqueplan.

Nous ne pouvons nous dispenser de mentionner ici le début de mademoiselle Masson, qui dernièrement a rempli avec succès, et seulement en passant, le rôle d'Odette dans *Charles VI*. Son succès n'a pas été un seul instant douteux. Cependant nous nous permettrons une seule observation : c'est que mademoiselle Masson emploie le plus souvent comme principaux moyens d'effet précisément ceux là même qu'on a justement blâmés dans la cantatrice dont elle a pu à recueillir l'héritage dramatique. En bonne éditée, ce qu'on a regardé comme un défaut chez madame Stoltz ne saurait devenir tout à coup une qualité chez celle qui peut-être va la remplacer.

La reprise d'*Acton*, qui a eu lieu samedi dernier, a regu des habitués de la salle de la rue Favart l'accueil le plus favorable. La musique élégante, coquette et spirituelle que M. Aubert a brochée, il y a une douzaine d'années, sur ce joyeux canevas de M. Scribe, a conservé toute sa fraîcheur, et l'on respire, en l'écoutant aujourd'hui, le même parfum de jeunesse qu'à la première apparition de l'ouvrage. Les rôles étaient alors remplis de la manière suivante : Lucrèce, madame Damoreau-Cinti; — Angela, mademoiselle Camion; — Stéphane, madame Pradier; — le prince Aldobrandini, M. Inghini; — Léoni, M. Révi-Lutter. Outre les souvenirs d'un tel vaudeville aussi parait que l'était celui de madame Damoreau-Cinti, souvenirs toujours chers et toujours présents à la mémoire des admirateurs fervents de ce qu'on a cru longtemps incomparable, ce n'était pas sans une tâche facile pour mademoiselle Layove. La jeune chanteuse la cependant remplie avec le plus grand succès, et son éminente devancière en a rarement obtenu de plus complet. Mademoiselle Layove n'a pas encore, il est vrai, toute la finesse, et surtout l'esprit du chant de madame Damoreau-Cinti; mais il est impossible de se jouer avec plus de bonheur des difficultés de vocalise les plus ardues, de les exécuter avec plus de naturel, d'abandon, nous dirons même de naïveté. Un organe des plus flatteurs, au timbre argenté, ton à tour doux et très-éclatant, d'une étendue presque exceptionnelle, vient encore ajouter un charme infini au mérite de l'exécution. Aussi chaque morceau de son rôle a été pour mademoiselle Layove une occasion inévitable de se faire applaudir; mais c'est particulièrement après l'air original : *Souvent un amour — Vent — En offrant sa foi — Moi — Fidele en amant — Je serai toujours*, etc., que les applaudissements ont retenti plus forts que jamais. Nous restons simplement dans le vrai en disant que l'enthousiasme qui, à ce moment, s'est communiqué par toute la salle, est impossible à décrire. Il va sans dire qu'après la pièce mademoiselle Layove a été rappelée, et qu'un magnifique bouquet de fleurs est venu tomber à ses pieds. M. Bassine, chargé du rôle créé par M. Inghini, s'en est aussi parfaitement acquitté comme chanteur. Il a été beaucoup et justement applaudi dans l'air : *Il est des époux Complaisants et doux*, etc., ainsi que dans le duo : *Pourquoi cet air sombre et sauvage*, dans lequel il a dit d'un ton comique et excellent ce mot-là : *Ma femme, ma femme, ne va pas mourir*, dont la situation est si heureuse et si bien rendue par le compositeur. On ne croirait pas qu'une scène de ménage, assez ordinaire en elle-même, pût être musicalement exprimée avec autant de coloris, et acquies par cela tant d'importance au théâtre. Ce sont là des tours de force dont M. Scribe et Aubert ont le secret. Malheureusement ils le gardent tout exclusivement pour eux. M. Jourdan est fort bien placé dans le rôle de Léoni; la délicieuse barcarolle : *Jeunes beautés, charmantes demoiselles*, convient beaucoup à sa voix, dont le timbre est naturellement doux et mélancolique. Il est à regretter qu'on ait un peu diminué la valeur musicale de son personnage par la suppression d'un duo entier, dans lequel il avait autrefois une partie importante. Est-ce parce que mademoiselle Morel n'avait pas de moyens suffisants pour chanter l'autre? Quoique peu française et peu élatante, cette question est bien permise. Mademoiselle Morel est une jeune, vif et très-bonne personne. Pour le reste, le son de sa voix est infiniment plus beau encore que la couleur de ses cheveux. Si bien que, de la salle, il est plus aisé d'apercevoir

ceux-ci que d'entendre celle-là. Or, sur un théâtre où l'on parle, qui plus est, où l'on chante, il ne suffit pas, pour réussir, d'être blonde, jeune et polie. Nous dirons à peu près la même chose à mademoiselle Roullé, quoiqu'elle ait, elle, des cheveux bruns fort beaux, et une jambe d'une finesse charmante, que le costume de page met fort agréablement en évidence. Mademoiselle Roullé laisse peu à désirer sous le rapport du débit; mais son jeu manque d'abandon, et son chant à si peu d'assurance qu'il a failli compromettre l'exécution du quatuor. Le fait a, ce nous semble, assez de gravité pour être relevé par la critique. Une bonne partie du public français est encore assez peu instruite dans la science musicale pour ne s'offrir que méchamment à ses morceaux de musique qui ne sont pas des airs à voix seule. Ce n'est pas assurément le moyen d'avancer son instruction, que de lui faire entendre des morceaux d'ensemble, où l'on remarque tantôt des vides, et tantôt, qu'on nous passe ce que la figure a de familier en faveur de ce qu'elle a de vrai, où l'on sent avec peine que l'un tire à lue et l'autre à dia. Nous recommanderons encore à mademoiselle Roullé de s'imprimer davantage des traditions, afin d'acquies ce degré de finesse piegrière, de piquante désinvolture, dont l'Opéra-Comique, qui pour tout autre théâtre, compte dans le passé de gracieux modèles. En résumé, notwithstanding ces petites ombres au tableau, grâce à la vive lumière que les talents de mademoiselle Layove, de MM. Bassine et Jourdan y répandent, la reprise d'*Acton* sera, nous n'en doutons pas, une bonne fortune pour le théâtre, les artistes et le public.

Il nous reste, concernant l'Opéra-Comique, à signaler l'heureuse acquisition que ce théâtre vient de faire en la personne et le talent de mademoiselle Charton, dont les débuts ont eu lieu dans *Yeux baissés à la reine*, le *Domino noir* et les *Diamants de la Couronne*. L'espace ne nous permet aujourd'hui que d'enregistrer son succès. A la première occasion nous nous occuperons d'en parler avec plus de détails. Les grandes fêtes, où, comme on dit maintenant, les grandes manifestations musicales, deviennent fréquentes parmi nous. On n'a pas oublié le festival militaire qui fut donné l'an dernier à l'Hippodrome, ni les belles scènes de l'Orphéon qui, pendant trois dimanches consécutifs, il y a quelques mois, remplirent de flots d'harmonie vocale le vaste et beau local du Cirque des Champs-Élysées. C'était en quelque sorte un résumé de ces solennités artistiques qu'on offrait au public la semaine dernière. L'ensemble du Cirque n'était pas trop spacieux pour contenir la foule empressée d'accourir à ce nouveau essai de nos forces lyriques. Disons aussi qu'elle nous a semblé beaucoup trop restreinte pour le volume de sonorité instrumentale qu'on y a déployé en cette circonstance. Quatre cents instruments, de cuivre pour la majeure partie, formant un ensemble vraiment trop bruyant dans tout local dont le ciel n'est pas la voûte ou le plafond. Quelques effets de détail, à la vérité, y sont très appréciés; mais les masses, objet important de telles réunions, y produisent une intensité sonore plus propre à briser le tympan de l'oreille que à la charmer. Par contre, lorsqu'à un morceau instrumental de ce calibre vient un chœur sans accompagnement, les choristes, bien qu'au nombre aussi de quatre cents, ne sont pas en proportion relative suffisante, et paraissent un peu maigres après de cette formidable harmonie qu'on vient d'entendre. C'est bien plus encore lorsque voix et instruments se trouvent réunis : Ceux-ci couvrent alors entièrement ce-là, qui s'époumonent en vain pour reprendre la primauté dont elles ne devaient en aucun cas être dépassées. Ce sont là, d'ailleurs, des résultats qu'on ne peut bien juger qu'après l'expérience faite. Celle qu'on vient de tenter aura servi à démontrer que si le Cirque des Champs-Élysées est un local parfaitement convenable aux réunions vocales de l'Orphéon, l'Hippodrome, ou tout autre lieu en plein vent, est le seul qui puisse convenir à ces grands concerts de musique militaire. Quant à la réunion des deux masses musicales, elle ne peut s'exécuter sur une aussi vaste échelle que dans une enceinte de ce dernier genre, en ayant soin d'observer certaines proportions voulues pour établir un équilibre convenable entre les deux éléments de sonorité musicale. Quelque difficulté que puisse présenter la solution de cette sorte de problème, nous ne désespérons pas de le voir un jour résolu, grâce au zèle infatigable de messieurs les membres du comité de l'association des artistes musiciens. On doit déjà beaucoup à leur généreuse activité, nul doute qu'on ne leur doive bientôt davantage. Les importants résultats obtenus jusqu'à ce jour sont bien faits pour les encourager. En attendant, comme il n'est pas possible de nommer chacun des artistes qui ont concouru au festival de la semaine passée, et que l'exécution ayant été extrêmement remarquable, il s'agit, de justesse, de précision, il est cependant juste de rapporter l'éloge à qui de droit, nous allons simplement inscrire le nom des différents corps qui y ont participé. Ce sont les musiques des 1^{er}, 4^e, 6^e, 9^e, 25^e et 28^e régiments; des 21^e, 23^e, 26^e, 50^e, 51^e, 57^e, 62^e, 63^e, 72^e, 74^e régiments de ligne; des 5^e, 4^e, 7^e dragons; 5^e et 6^e d'artillerie; 4^e lanciers; 8^e Hussards; de la garde municipale et tous les musiciens du Gymnase militaire. Les morceaux qui ont le plus applaudi sont : l'invention de *Fra Diavola* d'Auber, et le morceau de *Fernand Cortez*, arrangée par M. Klöse sur quelques-uns des plus beaux motifs du chef-d'œuvre de Spontini; le chœur des *Leux Acares* de Gretry, qu'on a fait redire; le chœur des *Enfants de Paris* de M. Ad. Adam, et le chœur des *Soldats* de M. Gisar. Disons enfin que les morceaux de musique instrumentale ont été dirigés par M. Tilmant, et les chœurs par M. Hubert, directeur de l'Orphéon militaire.

GEORGES BOUSQUET.

La cour du Berry et de la Marche.

Le Berry n'est pas ce qu'on le juge qui n'ont à l'avantage seulement par les routes royales, dans ses parties plates et

tristes, de Vierzon à Châteauroux, à Issoudun ou à Bourges. C'est vers La Châtre qu'il prend du style et de la couleur; c'est vers ses limites avec la Marche qu'il devient pittoresque et vraiment beau.

En remontant l'Indre jusque vers les hauteurs où elle cache sa source, on arrive à Sainte-Sévère, ancienne ville bâtie en précipice sur le versant rapide au fond duquel coule la rivière. Jusqu'à nos jours il était presque courtois de descendre la rue principale et de traverser le gué. A présent routes et ponts se hâtent de rendre la circulation facile et sûre aux égarés de la nouvelle *siècle*. Sainte-Sévère est illustrée dans les annales du Berry et dans celles de la France; c'est la dernière place de guerre qui fut attachée aux Anglais sur notre ancien sol. Ils y soutinrent un assaut terrible, où le brave Duquesnel, *aidé de ses bons hommes d'armes et des rudes gars de l'endroit*, les battit en brèche avec furie. Ils furent forcés promptement de se rendre et d'évacuer la forteresse, qui élève encore ses ruines formidables et le squelette de sa grande tour sur un roc escarpé. Nous l'avons vue entière et tendue de haut en bas par une grande lézarde garnie de lierre; momment glorieux pour le pays, et supeur pour les peintres. Mais durant l'avant-dernier hiver, la moitié de la tour tendue s'éroula tout à coup avec un fracas épouvantable, qui fut entendu à plusieurs lieues de distance. Telle qu'elle est maintenant, cette moitié de tour est encore belle et menaçante pour l'imagination; mais, comme elle est trop menacée en réalité pour les habitations voisines, et surtout pour le nouveau château bâti au pied, il est probable qu'avant peu, soit par la main des hommes, soit par celle du temps, elle aura entièrement disparu. On a longtemps conservé dans l'église de Sainte-Sévère le dernier étendard arraché aux Anglais. Nous ignorons s'il y est encore; on nous a dit qu'il était conservé au château de M. le comte de Vismas, dont le nouveau parc, jeté en pente abrupte sur le flanc du ravin, est une prairie admirable. Non loin de Sainte-Sévère, on entre, par Bousac, dans le département de la Creuse. Mais jusqu'à Roux-Sainte-Croix, quatre lieues au delà, sur l'arête d'une de ces collines, qui forment comme une limite naturelle aux deux provinces du Berry et de la Marche, on voit encore l'ancien sol *terruy*. Les paysans parlent presque tous la langue d'oc et la langue d'oïl, et dans sa sauvagerie marchoise, la campagne conserve encore quelque chose de la naïveté berrienne.

Bousac est un précipice encore plus accusé que Sainte-Sévère. Le château est encore mieux situé sur les rocs perpendiculaires qui bordent le cours de la petite Creuse. Ce castel, fort bien conservé, est un joli monument du moyen âge, et renferme des tapisseries qui mériteraient l'attention et les recherches d'un antiquaire.

Ignorer et quelque indigène s'est donné le soin de découvrir ce que représentent ou ce que signifient ces remarquables travaux ouvriers, longtemps abandonnés aux rats, ternis par les siècles, et que l'on repare maintenant à Aubusson avec succès. Sur tout larges panneaux à vous en présentent deux vastes salles (affectées au local de la sous-préfecture), on voit le portrait d'une femme, la même partout évidemment, jeune, mince, longue, blonde et jolie; vêtue de huit costumes différents, tous à la mode de la fin du quinzième siècle. C'est la plus piquante collection des modes patriennes de l'époque qui subsiste peut-être en France; habit du matin, habit de chasse, habit de bal, habit de gala et de cour, etc. Les détails les plus coquets, les recherches les plus élégantes y sont minutieusement indiqués. C'est toute la vie d'une merveilleuse de ce temps-là. Ces tapisseries, d'un beau travail de *haute-lisse*, sont aussi une œuvre de peinture fort précieuse, et il serait à souhaiter que l'administration des beaux-arts en fit faire des copies peintes avec exactitude pour enrichir nos collections nationales si nécessaires aux travaux modernes des artistes.

Je dis des copies, parce que je ne suis pas partisan de l'achèvement un peu arbitraire, dans les capitales, des richesses d'art éparses sur le sol des provinces. J'aime à voir ces monuments en leur lieu, comme un couronnement nécessaire à la physionomie historique des pays et des villes. Il faut l'air de la campagne de Grenade aux fresques de l'Alhambra. Il faut celui de Nismis à la Maison-Carrée. Il faut de même l'entourage des roches et des torrents au château froald de Bousac; et l'effigie des belles châtelaines est là dans son cadre naturel.

Ces tapisseries attestent une grande habileté de fabrication et un grand goût mêlés à un grand savoir fait chez l'artiste inconnu qui en a tracé le dessin et indiqué les couleurs. Le pli, le mat et les lustrés des étoffes, la manière, ce qu'on appellera aujourd'hui le *chic* dans la coupe des vêtements, le brillant des agrafes de pierres, et jusqu'à la transparence de la gaze, y sont rendus avec une conscience et une facilité dont les ouvrages du temps et de l'abandon n'ont pu triompher.

Dans plusieurs de ces panneaux une belle jeune enfant, assise longue et tige dans son grand corsage et sa robe en gaze que la dame châtelaine, vêtue plus simplement, mais avec plus de goût peut-être, est représentée à ses côtés, lui tendant ici l'épingle et le bassin d'or, là un panier de fleurs ou des bijoux, ailleurs l'oiseau favori. Dans un de ces tableaux, la belle dame est assise en pleine face, et cresses de chaque main de grandes lierres blanches qui l'encaignent comme deux supports d'armoiries. Ailleurs, ces lierres, de haut, portent à ses côtés des lances avec leur étendard. Ailleurs encore, la dame est sur un trône fort riche, et il y a quelque chose d'asiatique dans les ornements de son dans et de sa parure splendide.

Mais voici ce qui a donné lieu à un plus d'un commentaire : le croissant est semé à profusion sur les étoffes durs, sur les tois les accessoires du trait. La lierre et le croissant sont les attributs gracieux de cette créature fine, calme et charmante. Or, voici la tradition.

Ces tapisseries viennent, on l'affirme, de la tour de Bourgneuf, où elles décoraient l'appartement du malheureux Zizime; il en aurait fait présent au seigneur de Boussac, Pierre d'Aubusson, lorsqu'il quitta la prison pour aller mourir empoisonné par Alexandre VI. On a longtemps cru que ces tapisseries étaient turques. On a reconnu récemment qu'elles avaient été fabriquées à Aubusson, où on les répare maintenant. Selon les uns, le portrait de cette belle serait celui d'une esclave achetée dont Zizime aurait été forcé de se séparer en fuyant à Rhodes; selon un de nos amis qui est, en même temps, une des illustrations de notre province (1), ce serait le portrait d'une dame de Blanchefort, nièce de Pierre d'Aubusson, qui aurait inspiré à Zizime une passion assez vive, mais qui aurait échoué dans la tentative de convertir le

héros musulman au christianisme. Cette dernière version est acceptable, et voici comment j'expliquerais le fait : les dites

teintures, au lieu d'être apportées d'Orient et léguées par Zizime à Pierre d'Aubusson, auraient été fabriquées à Aubusson par l'ordre de ce dernier, et offertes à Zizime en présent pour décorer les murs de sa prison, d'où elles seraient revenues, comme un héritage naturel, prendre place au château de Boussac. Pierre d'Aubusson, grand maître de Rhodes, était très-porté pour la religion, comme chacun sait (ce qui ne l'empêcha pas de trahir d'une manière infâme la confiance de Bajazet); on sait aussi qu'il lit de grandes tentatives pour lui faire abandonner la foi de ses pères. Peut-être espérait-il que son amour pour la demoiselle de Blanchefort opérerait ce miracle. Peut-être lui envoya-t-il la représentation répétée de cette jeune beauté dans toutes les séductions de sa parure, et entourée du croissant en signe d'union future avec l'infidèle, et qui consentait au baptême. Placer ainsi sous les yeux d'un prisonnier, d'un prince musulman privé de femmes, l'image de l'objet désiré, pour l'amener à la foi,



Le château de Sainte-Sévère, d'après un dessin de M. Maurice Sand.

(1) M. de la Touche, qui a chanté en beaux vers et décrit en noble prose les grâces et les grandeurs des sites du Berry et de la Marche.



Personnages d'une tapisserie du château de Boussac, d'après les dessins de M. Maurice Sand.

serait d'une politique tout à fait conforme à l'esprit jésuitique. Si je ne craignais d'impatienter mon lecteur, je lui dirais tout ce que je vois dans le rapprochement ou l'éloignement des licornes (symboles de virginité farouche, comme on sait) de la figure principale. La dame, gardée d'abord par ces deux animaux terribles, se montre peu à peu placée sous leur défense, à mesure que les croissants et le pavillon turc lui sont amenés par eux. Le vase et l'aiguille qu'on lui présente ensuite ne sont-ils pas destinés au baptême que l'infidèle recevra de ses blanches mains? Et, lorsqu'elle s'assied sur le trône avec une sorte de turban royal au front, n'est-elle pas la promesse d'hyménée, le gage de l'appui qu'on assurait à Zizime pour lui faire recouvrer son trône, s'il embrassait le christianisme, et s'il consentait à marcher contre les Turcs à la tête d'une armée chrétienne? Peut-être aussi cette beauté est-elle la personification de la France. Cependant, c'est un portrait, un portrait toujours identique, et malgré ses diverses attitudes et ses divers ajustements. Je ne demanderais, maintenant que je suis sur la trace de cette explication, qu'un quart



Les pierres Jomâtres, d'après un dessin de M. Maurice Sand.

d'heure d'examen nouveau des dites tentures pour trouver, dans le commentaire des détails que ma mémoire omet ou amplifie à mon insu, une solution tout aussi absurde qu'un

jeté au sein d'une nature pâle et dépouillée, qui a un grand cacliet de solitude et de tristesse.

GEORGE SAND.

Distribution d'eau dans la ville de Lyon.

On sait avec quel soin les anciens pourvoient à l'approvisionnement des eaux dans leurs villes. Des aqueducs portés sur des arcades élevées; des tranchées profondes et des excavations souterraines pour livrer passage aux tuyaux de conduite; en un mot, les travaux les plus dispendieux ne les arrêtaient pas dans l'accomplissement de cette œuvre si importante au point de vue de l'hygiène et de la salubrité publiques.

Chez nous, au contraire, jusqu'à une époque récente, beaucoup de villes, même parmi les plus grandes, étaient si complètement dépourvues d'un approvisionnement d'eau général, qu'il n'aurait plus manqué que de leur interdire le feu pour qu'elles se trouvaient dans la position où l'Anathème plaçait les proscriptions chez les Romains.

Depuis quelques années, cependant, un mouvement sensible s'est opéré pour faire sortir les populations d'un état de choses si peu digne de notre civilisation. Toulouse, Grenoble, Dijon, Amiens, ont aujourd'hui de belles distributions d'eau; Marseille achève une dépense de 50 millions qui amènera dans ses murs une dérivation de la Durance. Mais

Lyon, la seconde ville du royaume, la métropole du Midi, baignée par deux cours d'eau de premier ordre, en est encore réduite à l'eau de ses puits. Les projets qui ont été faits pour distribuer des quantités abondantes d'eau potable à la ville de Lyon doivent nous intéresser à plus d'un titre; d'abord, comme importants pour une population agglomérée de plus de 200,000 âmes; ensuite, comme soulevant des questions techniques aussi curieuses que fécondes.

Il y a déjà longtemps que l'administration municipale est vivement préoccupée de l'approvisionnement de la ville. Dès 1770, l'Académie de Lyon cherchait à éclairer le sujet. Depuis cette époque jusqu'en 1853, diverses études et propositions ont été faites sans résultat.

Ce fut seulement vers la fin de 1853 que le conseil municipal fut sérieusement saisi de la question. Un des membres, M. Chinard, lut à ce sujet un rapport remarquable dont les conclusions étaient qu'il y avait lieu : 1° de combiner un nombre convenable de fontaines publiques et gratuites avec une distribution à domicile; 2° d'admettre en concurrence les eaux du Rhône filtrées, et celles de la source de Roye, quoiqu'on reconnût celles-ci d'une nature inconstante et d'une très-faible élévation au-dessus du sol lyonnais; 3° de mettre en adjudication la fourniture publique d'après un cahier des charges dont les bases seraient définitivement arrêtées.

Le conseil adopta les conclusions du rapport, et le cahier des charges fut publié sans résultat.

Quelque temps plus tard (en 1856), M. Martin étant maire, nouvelle décision du conseil qui donne exclusivement la préférence aux eaux du Rhône sur les eaux de source.

Il semble que cette décision aurait dû avoir un résultat immédiat; mais il n'en fut pas ainsi, parce que la question, au point de vue scientifique, n'était pas encore mûre. A partir de cette époque, et malgré ces antécédents peu favorables, une compagnie s'est organisée pour amener à Lyon les eaux de Roye, de Fontaines et de Neuville, et le projet de la dérivation de ces sources a été étudié par diverses commissions.

D'un autre côté, une compagnie sérieuse, composée des hommes les plus honorables de la cité, s'est formée, offrant d'exécuter les travaux à ses risques et périls, pour la distribution des eaux au Rhône. L'opinion publique, mise en demeure de se prononcer sur les projets conçus avec un talent remarquable, par M. Aristide Dumont, ingénieur des ponts et chaussées, leur a été entièrement et définitivement favorable.

Ainsi, deux compagnies sont en présence, proposant l'une et l'autre d'exécuter à ses risques et périls un approvisionnement complet d'eau pour Lyon et ses faubourgs.

Entrons dans quelques détails sur chacun de ces projets. Le projet des sources consiste à emprunter des eaux qui se trouvent dans les communes de Neuville et de Cailoux-sur-Fontaine, à une distance d'environ 12 kilomètres du centre de Lyon. Le développement de la dérivation, qui se ferait à l'aide d'une galerie, serait, en totalité, de 15 kilomètres y compris les branches accessoires. Cette galerie serait

souterraine sur toute sa longueur; elle partirait du point d'urgence de la fontaine de Lavosse, territoire de Neuville, et arriverait à Lyon sous le sol de la place du Perron, à une élévation de 35 à 54 mètres seulement au-dessus du niveau moyen du Rhône.

Cette galerie, après avoir passé sous le plateau des Dombes en ligne presque directe, se rapproche de la Saône près de Roye, et du Rhône, près de la Boucle. Les dimensions extérieures de la galerie seraient, telles qu'elles ont été projetées, de 1 mètre 50 centimètres de largeur sur 1 mètre 85 centimètres de hauteur sous clef. Cet immense tunnel, de 15 kilomètres, devrait être creusé à une profondeur de 50 à 60 mètres.

La dépense nécessaire par le projet des sources serait très-considérable, et se composerait :

- 1° De l'acquisition des sources et des droits qui s'y rattachent.
- 2° Du creusement et de la construction de la galerie pour laquelle elles seront dérivées.
- 3° De l'installation des machines nécessaires pour alimenter

la quantité nécessaire à l'approvisionnement de toute la ville.

Telle est la conception de M. Dumont, aussi remarquable par la simplicité des moyens qu'elle emploie que par la grandeur des résultats qu'elle doit produire. Le plan que nous donnons ici représenté à l'échelle de $\frac{1}{25,000}$, les dispositions principales de la distribution projetée par cet habile ingénieur. La légende raisonnée qui suit donnera sur le plan et sur la distribution elle-même des indications qui permettront de suivre le détail du projet.

A B C. Emplacement des galeries de filtration d'une longueur de 1,700 mètres. Des expériences dont il sera question tout à l'heure ont été faites dans l'emplacement indiqué par le point B.

C. Emplacement des machines à vapeur du puisard, on se rendent les eaux du Rhône, clarifiées à travers la couche souterraine de gravier qui sépare la ligne A B C des bords du fleuve; la couche de clarification à une largeur moyenne de 45 mètres.

D. Réservoir du bas service élevé à 48^m,50 au-dessus de l'étiage du Rhône.

E. Réservoir du haut service élevé à 98^m,50 au-dessus de l'étiage du Rhône.

D I H K Q L M. Conduite principale du bas service, alimentée par le réservoir D. Cette conduite est un siphon dans lequel les eaux sont soumises à une pression de 48^m,50. L'ensemble des lignes tracées en gros traits continus indique tous les tuyaux de distribution du bas service alimentés par la conduite principale.

La conduite secondaire L M alimente la Guillotière et les Brotteaux; elle traverse le Rhône sur le pont de la Guillotière. La conduite secondaire Q R alimente les quartiers du bas service situés au delà de la Saône, y compris la commune de Vaize.

D E F G. Conduite principale du haut service alimentée par le réservoir supérieur E. Le bassin principal de haut service est situé en G, au milieu de la grande place de la Croix Rousse.

L'ensemble des lignes tracées en traits discontinus indique tous les tuyaux de distribution du haut service.

G R' X. Grand siphon alimentant les quartiers élevés situés au delà de la Saône sur les pentes de Fourvière.

La charge de 48^m,50 du bas service se décompose de la manière suivante :

| | |
|--|--------------------------|
| Hauteur moyenne du sol lyonnais | 8 ^m ,00 |
| Hauteur au-dessus du sol pour pouvoir atteindre les étages les plus élevés des maisons | 25 ^m ,00 |
| Maximum de la perte de charge pour vaincre les frottements | 15 ^m ,50 |
| Total égal | 48^m,50 |

La charge de 98^m,50 de haut service se décompose de la manière suivante :

| | |
|--|--------------------------|
| Hauteur de la place de la Croix Rousse | 84 ^m ,81 |
| Perte de charge | 5 ^m ,69 |
| Hauteur au-dessus de la place de la Croix Rousse pour la distribution intérieure | 10 ^m ,00 |
| Total égal | 98^m,50 |

Les eaux pourront donc être distribuées dans toute l'étendue de la ville basse à une hauteur de 25 mètres supérieure à la hauteur des maisons les plus élevées et, sur le sommet de la Croix Rousse, les eaux pourront encore avoir un jet de 10 mètres.

En X les eaux pourront atteindre, à l'aide du siphon G R' X, une hauteur de 90 mètres, et parvenir ainsi jusqu'aux quartiers les plus élevés de Fourvière.

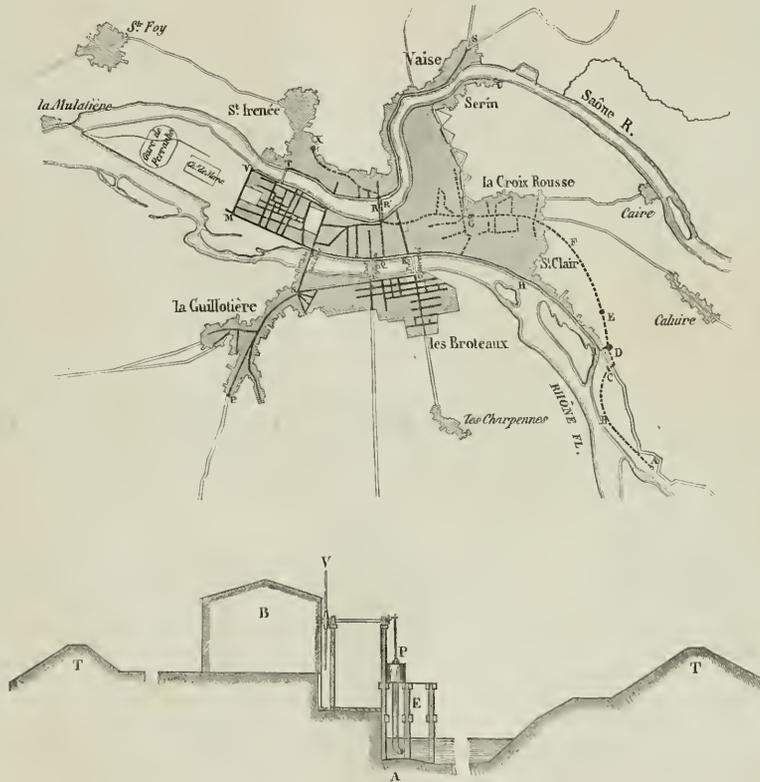
| | |
|--|---------------|
| L'approvisionnement journalier s'éleverait ; | Mètres cubes. |
| Pour le bas service, à | 12,000 |
| Pour le haut service, à | 4,000 |
| Total | 16,000 |

Soit 50 litres d'eau clarifiée par habitant et par jour; distribution très-large, puisqu'on peut considérer comme suffisante, en temps ordinaire, celle de 30 à 40 litres.

Les dépenses d'exécution sont évaluées à 5,400,000 fr. Les deux machines à vapeur qui serviront à mouvoir les pompes seront établies dans le système de Cornouilles, dont les avantages sont aujourd'hui bien connus et bien appréciés. Leur force sera, pour la machine du bas service, de 140 chevaux, et pour celle du haut service, de 45 chevaux.

Le réservoir D contiendra près de 20,000 mètres cubes, plus que l'approvisionnement d'un jour.

La base fondamentale du projet de M. Dumont, la création d'une galerie perméable où l'eau arrivera toujours en quantité plus que suffisante et déchargée de toute impureté, n'est pas une utopie, une conception purement théorique. Ce moyen vraiment singulier a déjà été employé avec un succès confirmé par une expérience de plus de vingt ans, par M. d'Aubuisson de Voisins, l'ingénieur célèbre auquel la ville de Toulouse doit une des plus belles distributions d'eau qui existent en Europe. L'examen approfondi auquel se sont



tous les quartiers supérieurs au niveau de 55 à 54 mètres.

4° Enfin de l'achat et de la pose de tout le réseau de tuyaux de distribution.

Cette dépense a été d'abord portée de six à sept millions; mais cette somme a été depuis reconnue insuffisante par des hommes compétents, et il ne paraît pas possible aujourd'hui d'estimer à moins de dix à douze millions la dépense à faire pour amener à Lyon l'ensemble des sources dont il s'agit.

En raison même de la nature des travaux à exécuter, travaux difficiles et incertains, il était difficile de limiter ici la dépense.

Le projet de M. Aristide Dumont est fondé sur une observation très-importante et du plus haut intérêt au point de vue de la physique du globe : c'est qu'il existe sous les graviers et les sables du Rhône, comme de tous les cours d'eau d'une nature analogue, un volume d'eau parfaitement clarifiée; que ces graviers sont de véritables filtres très supérieurs à ceux qui alimentent les sources, se nettoient d'eux-mêmes, sont d'une température et d'un produit toujours constant. En conséquence, il propose de creuser parallèlement au lit du Rhône, sur la rive droite, dans la plaine des Petits-Brotteaux, une galerie d'un mètre et demi de large sur un mètre soixante-dix centimètres de hauteur, dont les deux côtés et la voûte seulement seraient maçonnés; le fond étant libre et placé au-dessus de l'étiage, sera toujours recouvert d'une nappe d'eau dans laquelle des pompes mises en mouvement par une puissante machine à vapeur puiseront

Ivres divers savaits tracés à 117 litres, à plusieurs reprises d'établissements, à gravés que, loin d'avoir diminué depuis leur établissement, le produit des filtres naturels de Toulouse a plutôt augmenté; que les eaux en passant à travers les couches de sable prennent une température qui s'élève, dans l'été, de quelques degrés plus haute que la moyenne, dans l'hiver de quelques degrés plus basse. Pendant l'hiver si rigoureux et si long de 1829 à 1850, le thermomètre centigrade le descendit à Toulouse jusqu'à 2° au-dessous de zéro. Cependant l'eau des fontaines restait constamment au-dessus du point de congélation dans les filtres, dans les cuvettes du château d'eau et dans les tuyaux de conduite. Les hommes les plus à portée, par leur position et par leur science, de donner leur opinion, sont unanimes à ce sujet, et tous se félicitent de l'emploi des eaux de la Garonne comme eau potable. L'opinion de M. d'Aubusson, sur la filtration naturelle, était que la plus grande partie des troubles dont l'eau est chargée se dépose dans la première couche qui traverse le fond du lit des rivières roulant sur le sable et le gravier; et que le courant, en renouvelant sans cesse cette première couche, opère un nettoyage naturel; ce qui explique la permanence de toutes les filtrations et donne à leur produit un degré de certitude bien plus élevé qu'à celui des sources.

Vienne, la capitale de l'Autriche, possède une distribution d'eau alimentée d'une manière tout à fait semblable. L'eau filtre naturellement du Danube, à travers un terrain pierreux et plein de graviers; après avoir parcouru ainsi un espace de 120 mètres environ sous terre, elle arrive clarifiée à un canal souterrain construit à 2 m. 50 c. au-dessous de l'étiage du fleuve, et est ensuite pompée à l'aide d'une machine à vapeur. Le développement total de la galerie d'alimentation est d'environ 120 mètres.

Il est vrai qu'on a cité comme une objection contre les galeries d'filtration l'exemple de Glasgow. Sous les murs de cette ville, en effet, la Clyde est une rivière presque sans pente, roulant sur un fond de sable et d'argile, et régulièrement troublée dans son cours par la marée qui remonte à plus de trois kilomètres au-dessus de la ville. C'est quelque chose d'analogue à la Tamise à Londres et à la Garonne à Bordeaux. Est-il surprenant dès lors que des galeries placées dans de semblables conditions n'aient pas obtenu de résultats satisfaisants? C'est du contraire qu'il faudrait s'étonner. Dans cette sorte de terrain il n'y a presque pas de fissures; l'eau, en traversant le filtre, mélange le sable et l'argile, et constitue bientôt une masse imperméable. Il ne faut donc pas citer comme un argument le résultat d'une expérience placée dans de mauvaises conditions de succès, et essentiellement différentes de celles dans lesquelles on se trouve à Lyon.

Enfin, à Lyon même, l'expérience a prononcé de la manière la plus complète et la plus décisive. La compagnie constituée pour la distribution des eaux du Rhône a ouvert en un des points de la galerie de filtration projetée un puisard de 45 mètres de longueur, d'un mètre environ au-dessous de l'étiage, et de 600 mètres de superficie. Elle y a fait plonger le tuyau d'aspiration d'une pompe qui pourrait élever 46,000 mètres cubes d'eau en 24 heures à 4 m. 50 c. au-dessus du sol de la plaine ou à 5 m. 50 c. au-dessus de l'étiage du Rhône. Une machine à vapeur de la force de trente-cinq chevaux mettait la pompe en mouvement, et l'eau regagnait le fleuve en aval. Les 46,000 mètres cubes d'eau que l'on obtenait en 24 heures étaient toujours parfaitement clarifiés, et d'une égale fraîcheur, que que fût l'état du Rhône.

Notre deuxième figure représente la coupe du puisard et des appareils qui y ont été installés pour l'élevation de l'eau. On voit à gauche le bâtiment B, qui renferme la machine et ses chaudières; puis, en allant à droite, le volant V pris par la manivelle, le corps de pompe P, son tuyau d'aspiration A, et l'échafaudage E sur lequel cette pompe est appuyée. Le tout est entouré de hourrelets en terre destinés à garantir des inondations du Rhône.

Ces travaux, qui ont été exécutés dans l'été de 1845, ont coûté près de 50,000 francs. Ils ont été couronnés d'un éclatant succès, dont la population lyonnaise tout entière a été témoin; elle a pu se convaincre que le puisard actuel suffirait seul à l'approvisionnement complet de la ville, puisqu'il n'a jamais trié malgré l'immense quantité d'eau que la pompe y puisait. Or la plaine des Petits-Brotteaux présente une étendue telle de terrains ou de gravier perméable qu'on pourrait y pratiquer, parallèlement au lit du fleuve, une galerie filtrante de 1,700 mètres de longueur! — On voit si l'approvisionnement de Lyon serait assuré par l'ingénieur mode de filtrage que la nature semble offrir à cette grande ville, et dont Vienne et Toulouse, placés dans des circonstances moins favorables qu'elle sous ce rapport, ont si bien su profiter.

Le projet des Sources, pour parler d'une manière abrégée, ne peut, on le voit, se comparer à la comparaison avec le projet du Rhône. Le premier, en effet, qui ne fournirait pas moins de dix millions; le second remplirait le même but pour 2,200,000 fr., et pour 5,000,000 fr. Il étendrait les bienfaits d'une abondante distribution aux points les plus élevés des divers communes entre lesquelles, par une bizarrerie indigne d'une bonne administration, se trouve morcelée la section de la ville de France. Cela est d'autant plus important que toute la partie supérieure de la Croix-Roussie, élevée à 90 mètres de hauteur au-dessus du niveau des eaux de la Saône et du Rhône, se trouve complètement dépourvue d'eau, et qu'on ne peut sans frémir penser aux conséquences terribles d'un incendie qui viendrait à s'y déclarer. Les eaux des sources renferment $\frac{1}{1000}$ de leur poids de carbonate calcaire et d'autres sels; les eaux du Rhône, au contraire, n'en renferment que $\frac{1}{10000}$; elles dissolvent aussi plus d'air que celles des sources, et, par ce double motif, elles four-

issent une bûche ou plus saine et plus agréable à la fois. La distribution des eaux de source, limitée dès à présent, deviendrait bientôt insuffisante en présence du développement de la population lyonnaise, tandis que le Rhône offre un réservoir inépuisable, que l'agglomération d'habitants la plus considérable n'en saurait jamais appauvrir. Avec les sources, les frais de premier établissement sont tels que l'eau ne pourra jamais être distribuée à bon marché dans les rues sales et étroites qui en ont un si grand besoin: le Rhône, au contraire, permettra de satisfaire aux exigences hygiéniques les plus multiples, et améliorera notablement les conditions d'existence d'une population pauvre, qui, moins exigeante que la population romaine sous les empereurs, se passerait bien des jeux du cirque, pourvu qu'elle eût le pain qui lui manque trop souvent, hélas! et l'eau dont elle est presque totalement privée.

Le penche nous venons de dire des deux projets qui sont en présence suffit pour indiquer de quel côté doivent incliner les hommes qui, connaissant les lieux ou qui, suffisamment au courant de la matière, examinent la question sans préoccupation personnelle et sans idée préconçue.

Aussi le conseil municipal de Lyon, dans une dernière délibération où il a statué sur tous les systèmes mis en avant jusqu'à ce jour, a-t-il adopté exclusivement, cette fois, et sans aucune restriction, le projet de M. Dumont, sur les conclusions de l'honorable M. Prunelle, ancien maire de la ville, dont tout le monde connaît les lumières et le caractère indépendant.

Comment donc se fait-il qu'un projet qui doit changer l'aspect des rues et des plans de Lyon, projet qui une compagnie solidement constituée offre d'exécuter à ses risques et périls, après avoir tenté à ses frais une épreuve décisive, qui a pour lui toutes les sympathies de la population, reste, depuis près de trois ans déjà, négligé, oublié pour ainsi dire, sans que rien indique quand on le fera sorti des langues où il se débat encore? Serait-ce parce que le conseil municipal a décidé qu'il comblerait un système d'égouts avec celui de la distribution des eaux? Mais cette raison n'est pas sérieuse. Le résein complet des égouts ne coûterait pas moins de six à huit millions, et bien que cette dépense soit parfaitement motivée, la ville n'aurait trop obéré pour le réaliser de longtemps, il serait d'raisonnable d'y subordonner la réalisation du projet de distribution, qui ne doit absolument rien lui coûter.

Plusieurs autres grandes villes de France s'occupent activement aujourd'hui d'organiser de vastes systèmes de distribution d'eau. On parle de Rouen et plus particulièrement de Nantes, qui possède un excellent projet redigé depuis plusieurs années par M. Jéou, ingénieur en chef des ponts et chaussées. Qu'une noble émulation s'élève entre ces grandes cités; qu'elles sachent comprendre que les travaux marqués du cachet de l'utilité publique sont une cause certaine de prospérité matérielle, aussi bien qu'un titre d'honneur pour le présent et de reconnaissance de la part des générations à venir. Que la ville de Lyon surtout n'oublie pas que, placée au second rang en France, elle ne peut, sans déchoir, ajourner plus longtemps des travaux qui doivent exercer la plus heureuse influence sur sa population et sur son industrie.

Les abonnements à L'ILLUSTRATION qui expirent le 1^{er} Juillet doivent être renouvelés pour qu'il n'y ait point interruption dans l'envoi du Journal. S'adresser aux Libraires dans chaque ville, aux Directeurs des Postes et des Messageries, — ou envoyer franco un bon sur Paris, à l'ordre de M. DUBOCHET, rue Richelieu, No 60.

Courrier de Paris.

Il faut plaindre les novellistes de profession: leur morte saison est venue, et ils en accusent lentement cette température capricieuse qui, tout en fermant la porte des salons, ne donne pas la clef des champs à tout le monde. Copendant les Parisiens n'ont-ils pas en depuis huit jours leurs petites distractions *intra et extra muros*? A quelle époque d'ailleurs fut-il plus question de fêtes? Fêtes champêtres, fêtes militaires, fêtes musicales, fêtes de bienfaisance, fêtes dantesques; jamais on n'allécha davantage le plaisir. C'est le Ranelagh et Biddi; c'est Mabile et son harmonie Pilaudo; c'est surtout le Château-Rouge et ses vingt mille becs de gaz. Copendant nous oublierions ce plaisir à grand orchestre et ces descrip-

tions éblouissantes en faveur d'un spectacle extraordinaire qui avait lieu dimanche au Champ-de-Mars, dans ce quartier général des exercices équestres. Un grand combat d'émulation s'y est livré entre les deux corps les plus alertes et les mieux montés de l'armée: l'un fils de la Pologne, c'est le lancier; l'autre, enfant de la Hongrie, c'est le hussard; mais tout ce qu'il y a de plus français aujourd'hui, *Arcaus ambo*, par l'élegance et la vivacité. Ils étaient deux cents de l'un et de l'autre étendard, répartis par pelotons de vingt-quatre cavaliers, les pelisses azules confondues avec le *czapka* écarlate; on part, on vole, c'est l'ouragan équestre dont parle le poète; voilà les coursiers arrivés sur la baie, ils se dressent sur leurs jambes vigoureuses, et d'un bond ils ont franchi l'obstacle; huit fois le jeu recommence aux acclamations de l'assistance, puis les vainqueurs ont couru entre eux dans une épreuve dernière et décisive, déployant l'adresse de l'athlète unie à l'agilité du centaure; si bien que le lancier n'a rien à envier au hussard, ni le hussard au lancier, et que les deux corps ont été également vainqueurs, également couronnés dans la personne de leurs représentants. La fête a été courte et charmante, jamais heure de plaisir ne s'écoula plus rapidement. Un instant on a craint la pluie, cette insupportable compagne de toutes nos joies; on craignait également le vent, si redoutable dans cette pâte poudreuse du Champ-de-Mars; mais l'ouragan et l'averse ont respecté les brillantes toilettes féminines et les galants uniformes; on a parlé seulement d'une de ces brusques séparations de corps assez ordinaires en pareil lieu, mais qui heureusement n'aura pas de suites fâcheuses pour la victime.

En attendant le camp de Compiègne, dont la formation est résolue, on annonce une autre fête militaire qui serait donnée par M. le duc de Montpensier au château de Vincennes. Des milliers d'invitations ont été repandues dans la capitale, et ce jour-là Vincennes sera bourré comme un canon. Il est inutile de dire que la danse et la musique doivent figurer dans le programme d'une fête célébrée dans la capitale de l'artillerie. De leur côté, les jardins publics ont repris les bonnes traditions, ils ne manquent guère de couronner leurs danses par un divertissement pyrotechnique; les *Mathieu Lecroisberg* avaient tiré, à tort, de ce présent été un pronostic incoordonné; mais si la saison n'est pas chaude, ce ne sera pas faute d'y avoir fait feu.

La Malmaison a eu sa fête aussi; on sait que la dernière résidence de l'impératrice Joséphine est devenue le séjour de Sa Majesté Marie-Christine d'Espagne. La Malmaison est l'asile de toutes les grandeurs déclinées. Les roines la trouvent comme un cloître mondain en descendant du trône. C'est là que l'ex-régente a réuni dernièrement dans un gala conciliateur plusieurs Espagnols de marque séparés par le Rubicon des événements politiques. Comme on le voit, la fête n'avait rien de pyrotechnique et n'a donné lieu à aucun feu d'artifice. Le duc de la Victoire (Narvez) y a fraternisé avec Godoy (prince de la Paix). Grâce à l'intervention de la reine Christine, M. Godoy va revoir l'Espagne après quarante ans d'exil; on sait les motifs de son élévation et les causes de sa chute, et il est a-sez connu en France malgré ses mémoires. Favori du roi Charles IV, c'est lui qui disait en 1810 à Napoléon: « Mon cher, nous sommes très-bien; pourquoi tenter l'impossible? Et, ajoutait le noble personnage en s'adressant à ses intimes: « Napoléon ne m'en débout pas, hélas!... ainsi vous voyez ce que nous sommes devenus. » Tout ce que nous voyons, c'est que décidément M. Godoy n'aura pas son rocher de Sainte-Hélène, et le voilà redevenu Gros-Jean comme devant. Ses biens et ses titres lui sont rendus et ses enfants retournent dans leur patrie. S'il est permis de mêler les grandes choses aux petites, la France, c'est-à-dire la chambre des députés, est loin de montrer autant de générosité qu'en témoignait l'Espagne sur le chapitre des réparations. Cette rigueur n'y saurait point de privilage assuré au Godoy. Cette rigueur de la noble Chambre envers l'ancien roi de Westphalie a été une des grandes rumeurs de la quinzaine. Ces prospectus d'honneurs vont des revenants partout. « Mais, disait une femme d'esprit, l'aigle des aiglons et point de collatéraux. » Voilà tous nos projets politiques, bien que les bruits de la semaine pussent nous autoriser à en tenir d'autres; certains détails de certain procès donnent en effet de rudes envies à la petite chronique, et la langue lui dérange fort, comme on dit vulgairement.

Indépendamment de ses désagréments officiels, ce procès pendait inflige aux juges une prolongation de session. La patrie en a frémi dans tous ses rhumatismes, il y a sur tous ses bancs explosion de catarrhes et reintercourse de gontte. Pendant que MM. les députés, plus expéditifs et plus agiles, ont revu leurs clochers, battu la campagne et se plonger dans l'océan des jolies champêtres, la patrie, déplorant sa grandeur qui s'efface au rivage, se verra, à l'instar du juce de Chéneau, en butte aux enjûtes, réquisitoires et plaidoyers; mais aussi, en compensation de ces sacrifices et comme diversion à ces graves devoirs, on lui prépare de douces surprises. Qui ne sait que M. le grand référendaire de la noble chambre en est aussi le plus grand jardinier? Pour charmer les vœux de ses nobles collègues, le Bonaparte vient de disposer dans son domaine près de Luxembourg une suite de tableaux champêtres et fleuris. On a dépouillé les serres pour l'ornement des allées, l'aspect du riant cottage sera égayé par des danses suisses, et des chanteurs tyroliens, dispersés dans les chalets, moduleront leurs airs favoris; on dit enfin que le grand référendaire n'a rien négligé pour embellir ces imaginations peu bucoliques.

Voici une nouvelle moins pastorale, la mort de Carier; il était, avec Van Amburgh, l'homme le plus habile dans l'art dangereux d'appropriser les bêtes féroces. A l'exemple de son émie, il se faisait des idées singulières sur ces animaux. « Ce vent, disait-il, les plus doux des êtres, il ne s'agit que de savoir les prendre. » Il reconnaissait que la société des lions, tigres et panthères avait été pour lui pleine de charmes, et il regardait les moments passés dans leurs tanières comme les plus délicieux de sa vie. On cite de Carier une



siens éducations qui lui ont fait le plus grand honneur ; aucun naturel (le q adropté), si ingrat qu'il fût, n'a résisté à l'habileté de ses efforts. N'est-il pas fâcheux qu'un aussi grand artisan de civilisation n'ait pas livré le secret de ses opérations à quelque gouvernement ? Carter est mort en Angleterre, y laissant à l'état d'ébauche plusieurs éducations qui reviennent de droit à Van-Amburgh.

Un homme tout à fait regrettable vient de mourir aussi, et bien m'a à propos pour une candidature qu'il poursuivait depuis trente ans : moraliste aimable, écrivain distingué, M. Aimé Martin vit plus d'un émeute, qui ne le valait pas, s'assoit dans ce fauteuil de la dernière aussi qu'il a été retenti sur sa tombe. Si la mort ne respecte rien, la vieillesse n'est guère plus clémente ; demandez aux femmes, et principalement aux actrices, et les comédiens, disait mademoiselle Mars, le premier de ces jours infâstes. L'heure suprême vient donc de sonner pour mademoiselle Georges : c'est une reine tragique qui se retire dans une majesté très-avancée en core. Si l'on veut connaître et les plus beaux temps de la gloire de mademoiselle Georges, il faut se reporter aux jours les plus glorieux de l'empire, cela ne la rajoutait pas et le rend d'autant plus respectable. Mademoiselle Georges a vu soixante printemps, il n'est donc point surprenant qu'elle se soit révélée, l'autre jour, en plein hiver. Toutefois ses derniers regards n'auront pas vu fuir les admirateurs, et sa représentation de retraite le prouvera bientôt. Ajurons tout autre éloge jusqu'à cette prochaine soirée, il ne faut pas que nos adieux ressemblent à une notice nécrologique ; d'ailleurs, si mademoiselle Georges est dorénavant morte pour la scène, elle eût bien vuie toujours pour son art. La reine d'Argos d'Athènes, de Babylone et de Jérusalem, l'impératrice de Rome : en un mot Clytemnestre, Phèdre, Agrippine, Sémiramis ou Athalie, se propose d'ouvrir un cours de déclamation. Denys le tyran ne se fit-il pas un titre de gloire ?

Les grands théâtres sont en liesse, leur dotation est maintenue. Dans cette répartition des dragées subventionnelles, on a fait bonne mesure à la Comédie-Française ; l'enfant prodige recevra pendant quelques années un supplément annuel de 100,000 francs pour payer ses dettes. Quant à sa nouvelle constitution, elle n'est pas encore terminée ; c'est toujours un peu cet ouvrage de Pélopie, dont nous parlions naguère ; ce n'est, les membres de la commission constituante ont décrié certaines mesures fondamentales : il n'y aura plus de comité dirigeant, et le pouvoir exécutif sera confié à un commissaire du roi, ou à un administrateur délégué par l'autorité, les sociétaires n'ayant plus qu'un simple droit de remontrance ; c'est une façon de monarchie tempérée par des fictions constitutionnelles, qui se substitue au système féodal des pachaliks. En remaniant la charte de la Comédie, la commission y a glissé quelques chartes libérales ; ainsi, l'arbitrage de MM. les sociétaires ne sera plus souverain en matière de départs et de débits ; on veut modifier la composition du comité de lecture, et bien que ces messieurs n'en seront plus les princes uniques et absolus de tous les ouvrages et de tous les auteurs, quant à cette clause un peu dure contenue du décret de Moscou, qui autorisait la Comédie-Française à revendiquer, comme sa propriété naturelle, les acteurs en vogue sur les scènes secondaires, la commission ne s'en explique pas.

Encore un théâtre en révolution, le Vaudeville vient de changer de directeur. M. Lockroy a liquité un gouvernement de quelques mois, homme pratique, écrivain distingué, M. Lockroy avait mis le théâtre de la bourse dans une excellente voie, et le public en reprenait le chemin ; on s'attendait à voir renaître l'âge d'or pour le Vaudeville ; le répertoire amélioré, la troupe au grand complet, c'était l'air-en-ciel qui brillait enfin après l'orage ; et puis tout à coup un caprice, on ne sait lequel, a soufflé sur tout ce bonheur en perspective et menace d'y faire évanouir, si bien que M. Lockroy ne saurait être trop réaffecté. Quelques bruits de changement s'étaient aussi répandus au sujet du troisième théâtre lyrique. Plus de chants, plus de muse, plus de sérénades ; on était menacé de revoir les cavalcades. M. Gallois allait saisir les rênes, et manager de nouveau à deux râteliers ; heureusement que la misère le a vu dieu et l'humour le mac, et le troisième théâtre lyrique ne l'hétera pas la partie.

Il faut bien en venir au contingent dramatique de la semaine, si peu de chose en vérité, que c'est à peine si nous osons vous mettre dans la confidence ; dans tous les cas, la confiance ne sera pas en vain ; et, pour commencer par la Gaîté, son *Chapeau de Saint-Remy* est un scélérat dont les faits et gestes remontent à l'invention des scélérats de mélodrame. Vivre sans livrer, pour ruiné, il a trouqué son honneur comme un livrer, et son nom de Saint contre le nom de Remy tout court. Il put être assez vraisemblable que le conte aine fil de un mensurier, mais de quel air allez-vous apprendre que ce mensurier est un marquis ? Ce marquis en boutique et cette paternité à la derobée inspirent au scélérat Remy le soupçon de divers secrets dont la recherche le tente et dont la découverte lui fait tourner la tête. Le marquis est un condamné à mort (ajustement) et sa fille est le fruit d'une union morganatique. D' découverte en découverte, et de lit en aigle, le scélérat arrive à dépister cette mère invisible, dominer avérée, dix fois millionnaire, destinée de procréature et un objet d'un horreur. Quelle bonne amaine pour le frison, si au moyen de cette découverte la demoiselle et la dot pouvaient tomber dans sa gibecière ! Heureusement pour la morale, le coquin prend le chemin le plus court pour aller à bout du compte, il n'en veut guère mieux. Cette grande aventure en cinq actes a occupé trois auteurs, et médiocrement attiré le public. Il a ri et n'a pas été désarmé. Un homme d'esprit, M. Warner, s'est complètement fourvoyé dans ces

broillards du mélodrame où tant de gens d'esprit se sont perdus. Mais que dire du *Père d'occasion* du Palais-Royal, sinon que la pièce est de M. Paul de Kock. L'intrigue en est vulgaire, la plaisanterie triviale, le sel épuisé, et l'esprit terre à terre ; mais c'est la plaisanterie, le sel et l'esprit de M. Paul de Kock. En vérité, sait-on bien pourquoi et comment cet étrange pavillon fait passer toute espèce de marchandises ?

L'École de droit de Paris.

L'école de droit, c'est le pôle magnétique où convergent toutes les ambitions du collège. *Étudiant*, vivre à Paris, jour d'une pension de quinze cents francs, habiller, rue du Foin-Saint-Jacques, une chambre à vingt francs par mois, dîner chez Viot ou chez Rousseau, à quatre-vingts centimes par tête, et aller à la Grande-Chaumière, voilà l'Eldorado, le rêve de tout lycéen de province. O l'heureux temps que la jeunesse !

Mais, chose singulière ! cette école de droit si convoitée, si ardemment aspirée de loin, perd de ses charmes en raison directe du carré des distances. Il semble qu'avec l'éloignement cesse immédiatement le prestige de son pouvoir attractif, et tel étudiant novice, qui naguère soupirait après ce sanctuaire cher à Cujas et à Barthole, en a à peine effleuré le seuil qu'il se hâte de quitter le temple et d'en oublier le chemin.

Ce n'est pas de cet inconstant et de cet ingrat que nous avons aujourd'hui à entretenir nos lecteurs. C'est de l'école de droit qu'il s'agit, des épreuves et des travaux qu'elle comporte : laissant donc de côté les mirages et des fuis décrites des races nobles romaines du Latium et de l'étude *buissonnière*, nous nous bornerons dans notre sujet, et n'y chercherons que la jeunesse studieuse, celle qui boit le lait et le miel de la sainte jurisprudence, vit du Digeste, et trempe pour de futures jointes sa jeune armure aux sources du vieux droit français.

§ I. — Histoire de l'École de droit.

L'enseignement public du droit ne remonte pas très-haut en France. La première école où il fut professé régulièrement s'ouvrit à Paris en 1251, rue Saint-Jean-de-Beauvais, dans une maison qu'habita depuis le célèbre Robert Étienne ; mais le droit canon seul y était enseigné. L'étude du droit civil y était prohibée, ou, pour mieux dire, le droit civil, éparé dans les coutumes locales et dans les chartes féodales, n'avait pu encore prétendre à s'ériger en corps de science.

Le droit romain, seul, exhumé en Italie au douzième siècle, avait pénétré d'Amalfi et de Bologne dans quelques-unes des universités françaises ; mais dès le treizième siècle, un décret du pape Innocent III en avait proscrit l'enseignement. Ce pape ne faisait au surplus que suivre les errements de son prédécesseur Alexandre III, qui, sous l'influence de saint Bernard, avait fulminé l'anathème contre l'hydre du paganisme relevant ses têtes sous la forme d'un vieux manuscrit des *Pandectes* récemment trouvé en Sicile.

Les Gaules en furent donc réduites au seul droit ecclésiastique, lorsque le parlement osa instituer à Paris en 1365 et en 1368 quelques chaires de droit civil. Elles ne furent pas longtemps ouvertes ; car, dès 1376, l'ordonnance de Blois, signée par Louis XI, interdit cet enseignement et, sans lui exposer de motifs, défendit à ce que de l'Université de Paris de lire ou graduer en droit civil.

Louis XIV enfin, par édit de 1679, ordonna le rétablissement des chaires civiles, où du reste n'était guère enseigné alors que le droit romain, mais amplifié, commenté et obscurci par la troupe pédante et ambitieuse des scolastes.

Sous Louis XV, le bâtiment de la rue Saint-Jean-de-Beauvais menaçait ruine, il fut nécessaire de transférer l'enseignement du droit dans un nouveau local, et l'école actuelle fut construite auprès de Sainte-Genève sur les dessins de Soufflot, à qui, par parenthèse, ce monument mesquin fait assez peu d'honneur. Il est difficile de reconnaître dans ce plan semi-circulaire, dans ce maître péristyle, et cette lourde colonnade qui supporte intérieurement l'édifice, le génie grandiose du populaire et habile architecte du Panthéon. Il est à croire que cette forme incurvée et massive avait été imposée à Soufflot par le goût contemporain, et que le sein de l'art avait dû s'effacer devant des préoccupations de voirie et d'alignement. Un édifice semblable devait être élevé à l'angle opposé de la place Sainte-Genève, et il eût reçu la Faculté de médecine. Ce projet n'a pas eu de suite ; mais il est repris aujourd'hui par la ville, qui se propose de l'exécuter le plan primitif de la place, et d'établir la mairie du 12^e arrondissement dans l'annexe jumelle de la présente école de droit.

L'inauguration de cette école eut lieu en grande pompe le 21 novembre 1785. La faculté de droit se composait alors de six professeurs de droit romain ou canon, d'un professeur de droit français et de douze agrégés. Si l'on en juge par les plaintes de nos contemporains, l'enseignement y était alors d'une faiblesse désespérante ; les examens de pure forme, et le commerce des diplômés toléré, sinon autorisé. L'un de nos écrivains allait jusqu'à imprimer (*Mémoires secrets de l'année 1792*) : « Les écoles de droit sont à la fois l'anus le plus défectueux et la face la plus ridicule ; les examens et les thèses y sont de vaines paroles. » C'est un reproche qui ne nous saurait plus adresser à l'enseignement de la Faculté de droit de Paris, et contre lequel se chargeaient de protester au besoin les doléances des élèves sur la sévérité sans cesse croissante des professeurs.

La révolution suspendit l'enseignement officiel du droit. L'école actuelle reçut pendant cet interrègne diverses autres destinations. La municipalité du quartier y siégea, et le tribunal de cassation y tint quelque temps ses séances. Cependant, il s'était ouvert rue de la Harpe et rue Vendôme deux

écoles particulières, l'une désignée sous le nom d'*Université de Jurisprudence*, l'autre d'*Académie de Législation*. C'est sur les bancs de cette dernière institution intermédiaire que se sont formés de plus anciens et les plus illustres d'entre les avocats qui ont marqué au barreau dans ces dernières années, entre autres MM. Dupin aîné, Mauguin, Parquin et Hennequin.

L'école de droit fut rouverte à l'avènement du code civil. Elle fut réorganisée par le décret du 14 mars 1804, qui régla chacune des matières de l'enseignement, la durée des études, le nombre des examens, et la hauteur de vues, ce soin intelligent et cette vive lumière pénétrant aux plus minces détails, que la postérité signale et admire dans tous les actes du genre gouvernemental qui régnait alors sur la France.

§ II. — Enseignement.

Il est à peu près superflu de rappeler que l'enseignement du droit embrasse trois années nécessaires pour l'obtention de la licence, quatre pour celle du doctorat.

La première année comprend l'étude des *Institutes*, des deux premiers livres du Code civil, et un cours d'*introduction générale à l'enseignement du droit* ;

La deuxième année, la suite du Code civil, les *Pandectes*, la *Législation criminelle*, et enfin le *droit criminel* et la *légalisation pénale comparée* ;

La troisième année, la fin du Code civil, le Code de commerce et le *droit administratif*.

La quatrième année complète les études de l'aspirant-docteur par celle du *droit des gens*, du *droit constitutionnel français* et de l'*histoire du droit français et du droit romain*. Les professeurs sont MM.

Blondeau, Ducauroy et Pellat — Droit romain ;
Bugeat, Valette, Duranton, Péreyre, Demante et Oudot. — Code civil ;

De Portels. — Introduction générale à l'histoire du droit ;
Bonnier. — Législation criminelle ;
Colmet d'Aage. — Procédure civile ;

Ottolain. — Droit criminel et législation pénale comparée ;
Bravard. — Code de commerce ;
Maarek. — Droit administratif ;

Royer-Collard. — Droit des gens ;
Roess, professeur, et Vuatrin, suppléant. — Droit constitutionnel français ;

Ferry. — Histoire du droit romain et du droit français.
Le doyen de la Faculté est M. Paul Royer-Collard ; le secrétaire, M. Reboul.

§ III. — L'inscription.

Dans la première quinzaine de chacun des trimestres de l'année scolaire, les étudiants sont tenus de justifier de leur présence par l'inscription de leurs noms, prénoms, âge, lieu de naissance et demeure, sur un registre ouvert à cet effet au secrétariat de la Faculté. C'est ainsi que douze inscriptions sont nécessaires pour parvenir à la licence ; seize pour être admis au doctorat.

Le prix de l'inscription est de quinze francs, ce qui n'a rien d'exorbitant. Néanmoins on va, on voit tous les jours et on verra longtemps encore des étudiants se dispenser de cette formalité si simple, sous le prétexte peu avouable de poûles de déjeuners fins et de bals masqués trop répétés, et prolonger ainsi, non sans un renouveau d'été peut-être de quelque jour sacrée, le temps de leurs études, c'est-à-dire celui de leur séjour à Paris, au delà des bornes légales.

Le type de l'étudiant de quinzaine année n'est autrement inventé du vaudeville qui l'a si souvent exécuté avec plus ou moins de succès. Ce type existe ; il est visible à l'Odéon, ou moins de succès. Ce type existe ; il est visible à l'Odéon, chez Bobino, au café Procope, à la Chaumière, à Montmorency, au bal Mabille, partout en un mot, excepté à l'école de droit, dont il s'est tenu volontairement, ou *se prite*, pour parler sa langue, à une certaine distance. La quinzaine année de droit n'étant pas encore portée au programme de l'année scolaire, il n'a que faire là en effort. Nous laisserons donc de côté ce type éternel, mais né, ce Nestor barbu et athlétique de la population latine, témoin obligé de tous les duels, convive né de tous les banquets, épouvanté des sergents de ville, bête noire du *pere Labrie*, professeur de canon, docteur en gaie-science, polihque d'estaminet, peu estimé du commissaire et des professeurs de l'école, mais entouré en revanche de la vénération des pigeons de première année dont il est l'aigle, et qui l'accompagne, moyennant force bols de punch et force diners chez Pinson, aux belles manières en tout genre, à l'art de colletter les pipes et de séduire le beau sexe.

Il va sans dire que celui-là considérera l'inscription comme le plus méprisable des préjugés sociaux, et se reproche amèrement la seule qu'il ait prise en sa vie, un jour que, nouveau débarqué, jeune et privé d'expérience, il était encore tout plein des hommages de sa famille, moment d'erreur qu'il a depuis triomphalement réparé.

§ IV. — Les Examens.

La plupart des étudiants ne pousse point heureusement jusqu'à ce degré radicalisme le dédain des liens scolaires. L'inscription à prendre n'est pas le difficile ; c'est l'examen, que dis-je ! ce sont les examens et la thèse qui hirsissent le chemin du barreau d'une succession d'importunes et onéreuses horribités. Il faut subir quatre à cinq ans pour arriver à la licence, un la première année, un la seconde, deux la troisième, et puis la thèse. Pour franchir ces divers degrés, deux choses sont indispensables : beaucoup d'études, un peu d'argent. Or, l'inverse serait beaucoup mieux du goût des récipiendaires.

L'étudiant qui a pris la vertueuse résolution de se présenter à l'examen doit au préalable consigner la somme prévue au profit de la Faculté. C'est là ce que l'étudiant de

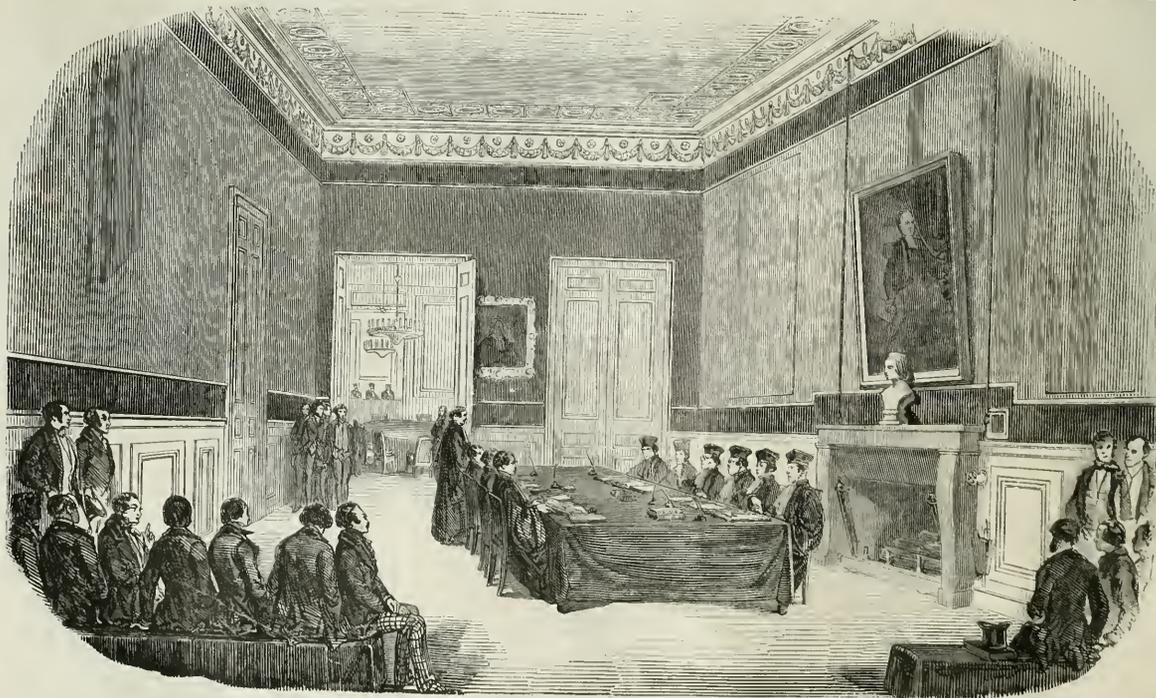
quatrième année appelle faire une dépense folle. Malheureusement le futur examiné a le droit de retirer, avant l'épreuve, la consignation, et c'est là une tentation perpétuelle à laquelle il n'a pas toujours le courage de résister. Il a beau s'enfourer, comme le hibou cher à Minerve, dans les épaisseurs ténébreuses de lecture scientifiques qui abondent au quartier latin, sous un triple rempart composé d'œuvres complètes de MM. Duranton et Ducarroy, ces graves et savants commentateurs du Code et des Institutes : les bruits et les séductions du dehors, la voix railleuse des faux amis, les provocations perfides de quelque minois chiffonné viennent souvent battre en brèche sa ligne défensive et troubler son trop faible cœur jusque dans la paix de l'étude. Que d'avocats en herbe j'ai vus vivre d'examens non subis, et dévorer jusqu'à trois thèses avant d'en produire une seule!

Luit enfin le grand jour de l'examen. Six étudiants, embarrassés dans la robe noire que leur loue un appariteur sur le pied de trois francs la séance, se présentent de front, pour être interrogés à tour de rôle devant le formidable aréopage composé de trois ou de cinq professeurs. C'est là que

ces derniers peuvent prendre une ample et légitime revanche, pour peu qu'ils aient l'âme rancunière, du dédain et de l'abandon dont leurs enseignements sont quelquefois payés. L'étudiant, peu sûr de lui-même, frémit, et à bon droit, s'il lui faut comparaître devant une *mauvaise série*. On nomme *série* la réunion de professeurs qui assignent le hasard pour jury d'examen à chacun des récipiendaires. Une *mauvaise série* est nécessairement celle qui se compose de professeurs sévères dont on a peu suivi les cours. Il existe sous ce rapport une statistique morale très-profondément étudiée du caractère de chacun des membres de la Faculté. Tel a la réputation d'être particulièrement débonnaire, oublieux des défections, et l'étudiant, qui a toujours quelque peccadille de ce genre sur la conscience, supplie le ciel de lui envoyer ce doux juge pour examinateur. Mais quel le déception s'il lui faut affronter le regard investigateur et les questions embarrassantes de ceux que la rumeur publique des écoles arme d'une rigueur inflexible, et qui passent, à tort sans doute, pour goûter un malin plaisir à surprendre en flagrant délit d'ignorance ceux des élèves de l'assiduité desquels ils n'ont



Vue extérieure de l'École de droit, à Paris.



L'École de droit de Paris. — Un examen dans la salle du conseil.

pas lieu d'être contents! Tel autre professeur, sans être aussi sévère, aime un certain genre de réponses: par un faible assez naturel, il désire entendre de la bouche du récipiendaire les définitions, les arguments, les commentaires qu'il affectionne, et qu'il a cent fois proclamés du haut de sa chaire, ou développés avec amour dans ses volumineux ouvrages de droit. S'il y a controverse sur un point, il éprouve une double jouissance d'auteur et de jurisculte à s'entendre répéter la version par lui adoptée à l'égard du texte en litige. Tel autre enfin aime, dit-on, à dissenter, et fait assez volontiers les demandes et les réponses: celui-là est trois fois béni. Il va sans dire que nous ne nous faisons en aucune façon garant de ces bruits d'école que la tradition légèbre précède à chaque nouvelle génération d'étudiants.

Le résultat de l'examen dépend de la couleur des boules obtenues par l'examiné. Il y a trois boules: une noire pour le rejet, une blanche pour l'admission, et une rouge qui équivaut à ce qu'en langue littéraire on appelle un succès d'estime. L'élève qui a eu la chance ou le mérite de passer

ses quatre examens à toutes boules blanches, obtient la remise de ses droits de thèse; mais il est peu de ces élus.

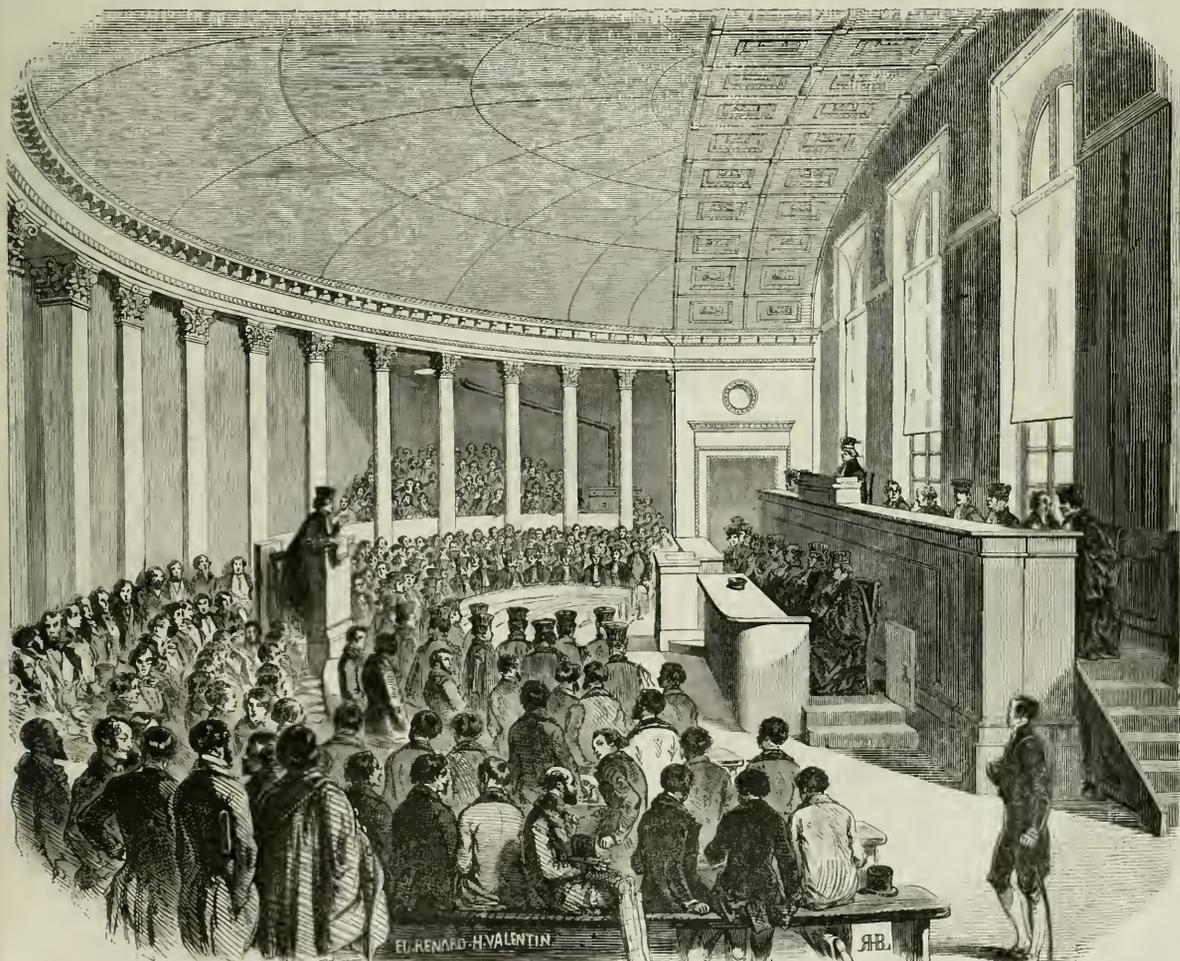
Un autre moyen d'émulation consiste dans la distribution annuelle de prix décernés au concours pour chaque branche d'enseignement.

Après le premier examen, l'élève, si, bien entendu, l'épreuve lui a été favorable, prend le titre de bachelier en droit. Le second lui confère le grade de *capax*. Les deux derniers, suivis de la thèse, le conduisent à la licence.

Le jury d'examen passe pour très-sévère dans la faculté de Paris. C'est peut-être une réputation que les paresseux lui ont faite. Quoi qu'il en soit, cette faculté crée encore, bon an, mal an, un demi-millier d'avocats au moins, ce qui est un assez beau chiffre et promet ample protection à la veuve et à l'orphelin. Le nombre moyen des étudiants inscrits sur les registres de l'école est de trois mille, ce qui semblerait impliquer une production annuelle de mille avocats environ; mais, de ce nombre, il faut retrancher une assez grande quantité d'étudiants, inscrits pour la forme,



L'École de droit de Paris. — Une thèse.



L'École de droit de Paris. — Le grand amphithéâtre pendant un concours.

qui ne poussent pas jusqu'au bout les épreuves de la licence, ou, désespérant d'obtenir leur admission à Paris, finissent par aller terminer leur droit dans quelque faculté

de province, où ils se flattent de trouver un jury plus accommodant.

Un instant on a pu penser, grâce à la progression crois-

sante que suivait les inscriptions aux facultés de droit et de médecine, que la France allait se couvrir de médecins et d'avocats. Il n'en est rien heureusement. De nouvelles

conditions d'études imposées pour l'admission aux cours des facultés ont retenu cette lievre qui pousse la jeunesse aux professions libérales; la réclusion et l'expérience l'ont calmée plus sûrement encore, et le nombre des étudiants en droit inscrits à l'école de Paris reste stationnaire depuis 1850. Quant aux médecins, on exprime d'ordinaire à la tribune la crainte que les docteurs viussent à manquer, à défaut des officiers de santé, pour la consommation de l'armée et de la population civile. Nous considérons cette crainte comme chimérique, et nous sommes de ceux qui pensent que les procès ne chômeront pas desitôt faute d'avocats, ni les maladies faute de médecins.

§ V. — La Thèse.

Le jury d'examen pour la thèse se compose d'un professeur, président de thèse, et de quatre assesseurs, pris également dans les rangs de la faculté. Le récipiendaire choisit son président de thèse et tire au sort les deux questions de droit français et de droit romain qu'il aura à développer. Cela fait, il s'enferme un mois ou six semaines pour élaborer le sujet de son argumentation. Puis il fait imprimer sa thèse avec une belle dédicace à ses véritables auteurs. C'est bien le moins qu'il leur doive pour les trois années, souvent quatre, et quelquefois un plus grand nombre, durant lesquelles ils l'ont stipulé, nourri et entretenu à Paris, sans compter l'arrière de tout genre, les mémoires de tailleurs, les suppléments pour achat de livres, une grosse plaisanterie qui ne manque jamais son effet; en un mot le chapitre éternel des dépenses extraordinaires, que l'étude du droit constitutionnel et la lecture des débats parlementaires apprennent aux étudiants à connaître et à exploiter *amorem*, à l'instar du gouvernement.

Au jour dit, l'étudiant développe sa thèse avec plus ou moins de succès. Les cinq professeurs qui l'écoutent ont le droit de l'interroger, non-seulement sur les sujets qu'il a spécialement traités, mais sur chacune des matières juridiques qu'il a dû étudier durant le cours de trois années. Ils usent rarement d'une grande sévérité dans cette dernière et solennelle épreuve, les quatre examens précédemment subis pouvant être considérés comme une garantie suffisante de l'instruction acquise par le récipiendaire. Il a en d'ailleurs amplement le temps de se préparer et d'approfondir les sujets qui lui sont éclus, en sorte qu'à moins d'une lourde maladresse ou d'un insigne mauvais vouloir il doit se tirer avec succès du développement de sa thèse. Aussi la passe-t-elle généralement à boules blanches, ou au moins de cette couleur mixte qui, sans annoncer un triomphe, n'implique pas non plus un revers. Il a donc rarement sujet de maudire ses juges; la faculté lui décerne un beau parchemin revêtu de la grille suprême du grand maître de l'Université, et l'heureuse France compte un avocat de plus!

§ VI. — Concours pour le professorat

Une épreuve autrement sévère et redoutable est celle qui s'ouvre par la voie du concours pour les chaires vacantes des facultés de Droit. Il ne s'agit plus là d'un examen d'élevés; ce sont des maîtres, des docteurs éprouvés par de longs et sérieux travaux, qui combattent, non plus pour un titre, mais pour les premières fonctions de l'enseignement; la chaire appartient répartie et justement consacrée du professeur de droit, incommutable comme les magistrats auxquels ses leçons apprennent à tenir les balances de la justice.

Tal a été le concours ouvert au mois d'avril dernier, et qui s'achève en ce moment, par trois chaires de professeurs vacantes dans diverses facultés de province et une chaire de suppléant à la faculté de Paris. Les épreuves et les combats n'en auront pas duré moins de deux mois et demi. Elles ont eu lieu en présence d'un public nombreux et avec toute la solennité possible, devant un jury imposant formé de tous les professeurs de la Faculté de Paris, des doyens de plusieurs facultés de province, de quatre conseillers d'État et de quatre premiers présidents de cour royale, présidé par M. Girard, membre du conseil royal de l'Université, auquel M. le ministre de l'instruction publique, président-né, avait délégué ses attributions à cet effet.

Quant aux trois candidats avaient été inscrits pour les différentes chaires vacantes, deux docteurs en droit, selon l'article 5 du règlement sur les concours, et âgés de trente ou vingt-cinq ans au moins, selon qu'ils aspiraient à une chaire ou à un suppléant. Quatre d'entre eux avaient déjà le titre de professeur suppléant obtenu dans d'autres concours.

Les épreuves sont de deux natures: 1.° à les épreuves de *candidate*, et les épreuves *definitives*.

Les épreuves de *candidate* sont deux compositions écrites et deux leçons publiques sur des sujets tirés au sort, et dans lesquelles le candidat disserte, professe et enseigne comme s'il occupait déjà une chaire, répondant ainsi le rôle qu'il aspire à remplir au sérieux plus tard, et donnant la mesure de sa science, de sa méthode, de son aptitude oratoire.

Les compositions écrites roulent, l'une sur une question de droit français, l'autre sur une de droit romain; les questions de droit romain doivent être traitées en latin.

Les leçons publiques portent sur une matière de droit français; elles doivent durer trois quarts d'heure, et ont lieu deux jours consécutifs. Le sujet n'en est communiqué au candidat que vingt-quatre heures avant la première des deux leçons.

Aussitôt après les épreuves de candidature, les juges du concours désignent au scrutin parmi les concurrents trois candidats pour chaque chaire ou suppléant, lesquels seuls peuvent être admis aux épreuves définitives. Les professeurs suppléants qui prennent part au concours sont admis de droit à subir ces épreuves. Le nombre des candidats du der-

nier concours s'est donc trouvé réduit par ce premier scrutin, de quarante-trois à seize, en égard à ce que quatre professeurs suppléants concouraient aux chaires vacantes. Sans cette disposition récemment introduite par M. de Salvandy dans le règlement du concours, le nombre des candidats définitifs eût été sensiblement de douze.

Les épreuves spéciales et définitives consistent:

Pour une chaire, en une composition écrite et une leçon publique sur un sujet tiré de la matière de l'enseignement auquel le candidat aspire;

Pour un suppléant, en une composition écrite sur une matière de droit public, et une leçon publique sur une matière de droit romain.

Le sujet des leçons n'est tiré au sort que quatre heures avant la séance.

§ VII. — L'Argumentation.

Vient enfin l'épreuve de l'argumentation: c'est peut-être la plus redoutable de toutes.

Chacun des trois candidats inscrits pour une chaire argumente publiquement et oralement contre ses deux émules, d'abord sur un sujet de droit romain, ensuite sur un sujet de droit civil français. C'est ce duel à trois qui décide en dernier ressort des résultats de cette longue lutte. Les candidats, que distingue la chausse rouge de docteur répétée sur leur toge noire, montent en chaire et se bombardent mutuellement à coups de citations, de commentaires, de positions, de textes, de syllogismes et de gloses. On peut croire qu'ils ne se ménagent pas réciproquement dans cette joute dont un tel honneur est le prix, et ne négligent aucune ressource d'érudition ni d'éloquence pour égarer leurs adversaires respectifs sous le poids assez lourd, il en faut convenir, de leur bagage scolastique, les foudroyer par les éclairs de leur dialectique acérée, et leur tirer des mains la palme disputée par tant d'ambitions, de veilles et de prodigieux efforts. Tous sont savants, tous aptes à sortir vainqueurs de cette épreuve définitive. Malheur, non point à l'ignorant (il n'est plus dans ce cercle étroit ou le vrai mérite seul figure), mais au timide, au faible, à celui qui n'a point l'art éminent de mettre en relief ses connaissances théoriques, qui n'est point prompt à la riposte, et ne possède point, pareille à un arsenal toujours ouvert, une mémoire imperturbable, où puiser, renouveler sans cesse et improviser au besoin des projectiles à l'adresse de ses ennemis, c'est-à-dire de ses émules, ce qui est momentanément synonyme.

Autrefois, il était loisible aux concurrents, et même d'usage, d'argumenter en langue latine; c'était le bon temps de l'érudition, poussée alors beaucoup plus loin que de nos jours, où les répertoires, les formulaires, les collections de tout genre épargnent les pénibles recherches aux juristes contemporains et dispensent de faire de la cervelle humaine une sorte de grenier à science. On voyait alors des candidats qui savaient par cœur tout le Duzelle, les Institutes et les Pandectes avec les *imo*, c'est-à-dire les paraphrases et les variantes. On entendait alors des dialogues de ce genre s'établir entre concurrents:

Premier candidat, enlant ses joutes: — *Argumentum peto de probanda causa ex uidecimo lege, — digestis de legatis primo, — paragrapho nono.* — (Suivait une dissertation dans le style de Petit-Jean ou du Malade imaginaire — acte de la récitation.)

Deuxième candidat non moins bouffi: — *Nego!*

Premier candidat. — *Cur negas?*

Deuxième. — *Quia argumentum contrarium peto ex lege Hortensia.*

Troisième. — *Ego autem argumentum ex Fusia Caninia!*

Premier. — *Argumenta vestra despicio.*

Deuxième. — *Havia sunt tua, nehercule!*

Troisième. *Legis Gaii instituta, — Duodecimam legem, — Unam et vigesimam paragraphum: « Si quis homo... »*

Premier. — *Quemadmodum...*

Deuxième. — *Scilicet...*

Troisième. — *Verum enim vero...*

Premier candidat furieux. — *Et assini estis ambio!*

Deuxième. — *Asinus tu ipse, et citellotus!*

Troisième. — *Egudem dico, et citellotissimus!*

Ce mode d'argumentation n'avait guère que l'avantage de permettre les invectives, sans qu'il en résultât mort d'homme. Les injures en latin sentent le parchemin et ne blessent que l'épiderme. Par contre, cette habitude avait l'inconvénient d'assourdir trop facilement le triomphe de la mémoire sur l'entendement, de l'ergotage sur la logique, et de la science pédantesque sur le véritable savoir. C'est ainsi que M. Dupin avait concouru inutilement pour le professorat, et se vit préférer un candidat qui avait le mérite de louer dans les causes, sans en retrancher un paragraphe ni un *imo*.

Aujourd'hui que l'école est purgée, grâce à Dieu, des us et de la langue barbare des siècles passés, les juges sont guidés dans leur appréciation par des idées plus libérales et des impressions plus justes. Ils sont autorisés à tenir compte dans leurs jugements des titres antérieurs que chaque candidat a pu acquérir par ses ouvrages et travaux scientifiques. C'est là un progrès véritable. Au reste, toutes garanties d'impartialité sont acquises aux concurrents. La publicité des épreuves, leur solennité, les précautions minutieuses qui les entourent, ne contribuent pas moins que le choix des juges même à leur donner sous ce rapport pleine et entière sécurité. Ainsi les professeurs de la Faculté de droit de Paris sont-ils pour le plupart des hommes de grande valeur. Il en est de même assurément en province. Mais les facultés départementales voient chaque année diminuer le nombre de leurs élèves, et peut-être le jour n'est-il pas éloigné où Paris, ce gouffre de plus en plus rougeur et attractif, deviendra le siège et le centre d'une unique Faculté de droit. Sera-ce un progrès? oui, sans doute, si les chicans et les plaideurs dé-

croissent dans la même proportion. Malheureusement, il suffit de compulser les registres des cours et tribunaux pour se bien persuader que la tendance n'est pas là; et, quoi qu'on en dise, il y a en France et il y aura longtemps encore plus de procès que d'avocats. Travaillez donc, ô jeunes légistes: le mur mitoyen vous réclame et vous réclamez toujours; les époux ne font pas beaucoup meilleur ménage qu'au temps où régnait le divorce, et tant qu'existera le monde, c'est-à-dire tant qu'il mourra, chaque succession continuera de soulever un océan de procès. Le siècle est tout aux avocats, et, des banes de l'école de droit à un siège au Palais-Bourbon ou au cabinet des Tuileries, il n'y a qu'un pas; sachez le franchir; n'allez pas trop à la Chambre, et un vous verra quelque jour pairs, députés, gardes des sceaux, et qui sait! pourquoi pas aussi ministres des travaux publics, voire ministres des finances, comme deux de vos devanciers?

Parler, c'est gouverner: la toge même à tout; la licence est l'omnipotence. Messieurs les étudiants, nous saluons en vous l'avenir de cette monarchie et nos dominateurs futurs!

F. M.

M. Ballanche.

Les lettres et la philosophie viennent de faire une perte nouvelle en la personne de M. Ballanche, membre de l'Académie française, auteur d'*Antigone*, de l'*Essai sur les institutions sociales* et de la *Palingénésie sociale*. — M. Ballanche était dans sa soixante et onzième année.

Cette longue existence offrit une longue et belle existence faite à la biographie. Venu de plus sa jeunesse aux études sérieuses, aux spéculations scientifiques, M. Ballanche, à proprement parler, n'a d'autre histoire que celle de son esprit: il ne vivait que par la pensée, et les événements de sa vie se bornent presque à ses livres. Pour retrouver et retracer le cours de cette vie, qui se déroba sans cesse aux regards, il faut chercher l'homme dans ses œuvres, interroger ses différents écrits, recueillir les confidences qu'il y a mystérieusement échappées, saisir les allusions personnelles, mieux rarement encore, dépeçées à sa plume. Nous obtiendrons ainsi, non pas les éléments complets d'une biographie, mais du moins les traits principaux et caractéristiques d'un portrait.

M. Ballanche est né à Lyon en 1776. Sa famille avait une imprimerie dans cette ville, et y publiait un journal sous le titre de *Bulletin de Lyon*. Appelé de bonne heure à seconder les travaux de son père, l'enfant sembla contracter dans ces occupations mêmes l'amour des livres et de l'étude; il partageait ses loisirs entre la lecture et la composition littéraire ou philosophique, vivant comme cloîtré dans la maison paternelle, déjà sérieux et méditatif, ennemi du mouvement et du bruit extérieur, au point qu'il resta, dit-on, trois années entières sans sortir. D'ailleurs l'extrême faiblesse de sa santé, autant que ses goûts studieux et passifs, lui faisait une loi de cette immobilité d'existence. Mais la révolution venait d'éclater: Lyon était tout en feu, déchiré par les passions contraires; tout à tour dominé par les royalistes et les républicains; les horreurs d'une ville succédaient aux dissensions intestines; puis la ville fut livrée à la colère des vainqueurs, qui la décimèrent par les proscriptions. Troublé dans la paix de ses études, arraché aux lieux qui lui étaient si chers, forcé de fuir avec sa mère au fond d'une campagne, et soumis aux plus dures privations, le jeune Ballanche ne fit que languir durant ces tristes années. Les douloureuses impressions que lui causaient les malheurs du temps venaient aggraver encore ses souffrances physiques; longtemps on désespéra de le sauver. De retour à Lyon, après le 9 thermidor, sa convalescence fut lente, pénible, et ne se décida enfin qu'au prix de cruelles tortures. Une partie des os de la face et du crâne étaient altérés ou atteints de mort. Il fallut appliquer le trépan. Le malade montra une force d'âme au-dessus de son âge, et, si nous devons en croire un biographe, « tandis que l'instrument opérât sur sa tête, des dames qui causaient près de la cheminée à l'autre bout de la chambre ne s'en aperçurent pas. »

Une difformité étrange du visage, une extrême irritabilité nerveuse, une altération de tous les organes intellectuels, ce furent là les suites de ce martyre que le jeune Ballanche avait si courageusement subi. Plus tard, dans la *Vision d'Hérodote*, il a peint lui-même les tristesses et les effets de ses souffrances et du violent remède qu'il avait fallu appliquer. « Des sons français vives et continuelles, — dit-il — comme en parlant d'un français — avaient rempli toute la première partie de sa vie. Des accents nerveux d'un genre très-extraordinaire avaient produit en lui les phénomènes les plus singuliers du somnambulisme et de la catalepsie... Plus d'une fois il eut de ces hallucinations qui restituent, un instant, la forme et l'existence à des personnes dont on pleure la mort, ou qui restent présentes celles dont on regrette l'absence... Vers l'âge de vingt et un ans, — continue-t-il, — sa santé se raffermi... Il ne lui resta plus, pendant quelques années, qu'un ébranlement de nerfs et une sensibilité très-faible à émonvoir... On le croyait distrait lorsqu'il était occupé à graver les origines de la pensée, à descendre dans les abîmes des hautes lettres. »

Cependant le malade n'avait pas attendu que sa convalescence fût parfaite pour reprendre ses études favorites, un pléni, malgré ses souffrances de toute sorte, il ne les avait jamais interrompues, il n'avait pas cessé de lire et d'écrire. Vers l'âge de vingt ans, il composa son premier livre, *du Sentiment*, qui fut publié vers 1801. Ce livre, inspiré de Jean-Jacques et de Bernardin de Saint-Pierre, est l'expression d'une âme vive et tendre, profondément éligieuse, et qui tire de sa foi les consolations à son malheur. Rien de plus touchant que ce langage de l'espérance dans la bouche

de celui qui a été si rudement éprouvé; rien de plus doux que sa mélancolie, tempérée par de pieux et nobles sentiments! — Mais d'autres chagrins encore, d'autres peines cuisantes devaient succéder à ces cruelles années, et ajouter leur amertume à cette tristesse naturelle. Une affection malheureuse, fatalement brisée, un amour sans espoir et changé par le sort en regrets mortels, un souvenir inconsolable, telle est, pour parler le langage de M. Ballanche, telle est la nouvelle initiation qui lui ouvre doucement les portes de la vie. A en juger par les *fragments* écrits à cette époque, et qui sont comme autant d'églésies personnelles, le jeune philosophe, que nous avons vu plein de foi et d'espérance, était tombé dans un accablement extrême; le chagrin obscurcissait sa pensée, décolorait son existence. C'est sous ces impressions funestes qu'il conçut son poème d'Antigone, où il s'inspire de l'infortune de son propre cœur : « L'Amour et le malheur, — dit-il en parlant d'Antigone et de son amant, — ont été une même chose pour eux; pour eux la mort et l'Hymen devaient aussi être une même chose. »

Ce poème en prose, très-supérieur à la poésie du temps (1815), obtint de grands éloges dans le monde littéraire. Une image savamment retracée de l'époque héroïque, une forme élégante, harmonieuse et pure, plaçaient ce livre à côté des œuvres les plus applaudies, celles même de M. de Châteaubriand, avec lesquelles il semblait avoir une poétique analogie. Quatre ans plus tard, M. Ballanche donnait son *Essai sur les institutions sociales*, théorie complète du langage, fondée sur la pensée du développement graduel et successif que prend l'espèce humaine. Disciple de l'école théologique ou théologique, l'auteur fut appelé le philantropie et le libéral de cette école, qui ne comptait guère jusque-là que des esprits rétrogrades et ennemis du progrès. — *La Palingénésie sociale* parut, dans les années suivantes, par fragments. Ce livre, l'œuvre capitale de M. Ballanche, est demeuré inachevé; mais la première partie, *Orphée*, a assez d'étendue pour faire ressortir la pensée et le dessin général de l'ouvrage. « Interrogant tour à tour les livres saints, les poésies primitives, l'histoire, M. Ballanche a déduit, de leurs réponses concordantes, une analogie parfaite entre le principe révélé et le principe rationnel, et c'est là toute la pensée palingénésique. Il croit que la loi qui préside aux progrès de l'humanité, soit qu'on la contemple dans la sphère religieuse, soit qu'on l'étudie dans la sphère philosophique, est une. Le livre à inscrire sur le frontispice de ses œuvres complètes, pour en annoncer l'idée fondamentale, pourrait donc être celui-ci : *Identité du dogme de la déchéance et de la réhabilitation du genre humain avec la loi philosophique de la perfectibilité.* »

Après la publication de ce livre, M. Ballanche se renferma dans l'obscurité de la vie privée. Il avait approché de bonne heure de M. de Châteaubriand, voyagé en sa compagnie, vécu en son intimité. Sous les auspices de son illustre ami, il entra dans une société choisie et délicate, présidée par une femme célèbre, et qui rappelle encore parmi nous les traditions aimables et spirituelles des salons de l'autre siècle. M. Ballanche y était l'objet de l'affection la plus douce; l'ingénuité de son esprit, l'indulgence, la bonté parfaite de son cœur, le rendaient cher à tous ceux qui le connaissaient; et l'on croyait ne pas le louer assez lorsqu'on disait de lui qu'il n'y avait pas d'homme meilleur ni plus digne d'être aimé.

Dans ces dernières années, l'Académie française avait honoré de ses suffrages le talent et le caractère de M. Ballanche. Ce choix nous amène naturellement à dire quelques mots de l'écrivain.

Le nom de M. Ballanche est beaucoup plus connu que ne le sont ses écrits. Un petit nombre de lettrés seulement le nom *Antigone*, son *Essai sur les institutions sociales*, et *la Palingénésie* surtout, grand ouvrage de philosophie historique publique, comme nous avons dit, par fragments et resté inachevé. C'est au témoignage de ces quelques lecteurs choisis que M. Ballanche dut sa réputation de philosophe et d'écrivain, réputation qui fut, pour le public, article de foi, car les livres philantropiques effrayent un peu le commun des esprits, l'on ne se sent guère d'attrait vers un auteur dont la pensée et la plume s'éveloppent toujours de voiles mystérieuses, et plutôt que d'essayer une lecture aussi difficile, on préfère s'en rapporter à des juges excellents, tels que M. de Châteaubriand et Charles Notier. Voici en quelques termes M. de Châteaubriand, dans la préface de ses *Etudes historiques*, recommandant M. Ballanche à ceux qui ne sont pas curieux d'apprécier par eux-mêmes les œuvres du mysticisme et de la théologie : « M. Ballanche a voulu faire pénétrer le génie historique dans la région qui a précédé l'histoire. Son *Orphée* résume les quinze siècles de l'humanité antérieurs aux temps historiques. Il a réédité ensuite les cinq premiers siècles de l'histoire romaine à une synthèse, laquelle est en même temps une trilogie poétique et une psychologie de l'humanité... L'histoire vue de si haut ne convient point-être pas à toutes les intelligences; mais c'est même qui se placent aux lectures faciles, trouveront un charme particulier dans *la Palingénésie sociale* de M. Ballanche. Un style élégant et harmonieux revêt des pensées consolantes et pures; il semble que l'on voie tous les secrets de la conscience calme et sereine de l'auteur, comme à la traîne et mystérieuse lumière de son imagination. Ce genre théologique ne nous laisse rien à envier à l'*Allégorie* et à l'*Ulysse*. » — Joignez aux spirituels éloges de Charles Notier, ces quelques lignes de l'illustre écrivain français, pour M. Ballanche, comme un brevet de réputation que personne ne conteste jamais et que vint consacrer plus tard le suffrage de l'Académie.

M. Ballanche avait puisé directement aux sources de l'antiquité grecque, et quelle école meilleure peut choisir un écrivain et un philosophe? Les maîtres de notre littérature ne se sont-ils pas formés dans l'étude des anciens, dans l'imitation libre et hardie d'Homère, de Sophocle, d'Euripide? Notre poésie et notre langue elle-même ne sont-elles

pas une filiation directe d'Athènes et de Rome? Aussi M. Ballanche jugeait-il sagement lorsqu'il prescrivait aux lettres françaises, à notre époque surtout, si froide, si compassée, si factice à la fin du dix-huitième siècle, de se remettre aux origines, de se remettre à l'étude de l'art primitif. Lui-même, donnant l'exemple, alla peut-être un peu trop loin dans cette voie nouvelle. Il ne voulait pas s'arrêter à Virgile, dénué, selon lui, du génie spontané et intuitif; il dépassa même Sophocle et Platon, ces premiers modèles de notre grand siècle classique; et, reculant jusqu'aux âges héroïques, jusqu'aux poèmes fabuleux, jusqu'à la littérature des symboles et des mystères, il chercha l'innocence, la naïveté dans la barbarie, la nouveauté de la pensée et du sentiment dans ce qu'il appelle lui-même l'abîme des origines. De là une lumière vive sans doute et candide mais souvent mêlée d'étranges ténèbres, des ingénuités un peu trop primitives, une couleur outrée et, quelque sincère qu'elle soit, déplaisante pour le goût moderne. Cependant le style de M. Ballanche, il faut le dire, se ressentait de peine de cet abus de l'antiquité; si la pensée du philosophe, si l'imagination du poète, se complaisait dans ces rêveries cyclopéennes, druidiques, cabritiques, la plume de l'écrivain est contemporaine plutôt de Xénophon, ou même de celui qu'on a nommé le Xénophon français, de Fénelon. La pureté, la douceur, la grâce du style, sans fausse élégance ni vains ornements, le tour harmonieux, la transparence de la pensée, l'inspiration calme et soutenue établissent une sorte de parenté poétique entre le *Télémaque* et *Antigone*. Il ne faut retrancher des livres de M. Ballanche que certains néologismes excessifs et quelques expressions primitives, c'est-à-dire empruntées aux symboles, aux mystères de l'ancienne Grèce ou de l'Égypte, pour qu'ils prennent dignement place à côté des modèles de fiction que nous offre, en si grand nombre, le dix-septième siècle. *L'Essai sur les institutions sociales*, néanmoins, semble plus voisin du dix-huitième; on y trouve souvent comme un reflet de la prose de Jean-Jacques, pleine, abondante, épurée; ce n'est pas la même force d'éloquence, mais une égale élévation de pensée, une semblable chaleur de conviction et de sentiment... — Nous ne pouvons mieux terminer cette notice qu'en citant le témoignage d'un autre philosophe de l'école théologique, M. le baron d'Ekstein, qui caractérise ainsi la manière de M. Ballanche comme écrivain : « En lisant ses ouvrages, un air de candeur, même de pureté virgile, inconnue aux écrivains depuis saint François de Sales, et que Fénelon lui-même n'a pas toujours possédée, charme et ravit la pensée... Les écrits de M. Ballanche laissent lire le fond de son âme, et rien n'est plus touchant que ce contact intime, cette parfaite connaissance du lecteur avec l'auteur. Vous étudiez M. Ballanche, et déjà vous êtes à lui. Un attrait invisible, une séduction insensible vous enlacent, quand vous croyez le soumettre à votre critique. De la profondeur alliée à de la grâce, un style pur, onduleux, des vives sautes d'une grande portée, surtout un défaut de vigueur souvent dans la forme que dans le fond de la pensée, tels sont les avantages et les défauts de ses écrits. Jamais il ne plane sur son sujet, jamais il ne pénètre dans ses plus intimes profondeurs, il se l'identifie, et, dans son transport plein d'ardeur, il s'égaré dans sa propre pensée, pour se relever ensuite riche d'idées généreuses et hautes... »

Expédition du général Cavaignac dans le Sahara algérien.

L'expédition du général Cavaignac dans le Sahara algérien est une de ces péripéties lointaines qu'un rêve enfant, mais que les exigences de position empêchent d'explorer quand on devient homme. Le centre de l'Afrique rejette de son sein inhospitalier tout visiteur européen; c'est comme un temple impénétrable dont le Sahara serait le sanctuaire. Que de voyageurs, comme Mungo Park, sont allés et ne sont pas revenus! La colonne expéditionnaire a touché aux rives septentrionales de la Mer de Sable, après avoir exploré, dans ce qu'on nomme le Sahara algérien, des pays qu'on n'avait encore jamais abordés.

L'exploration du général Cavaignac n'est pas une pointe aventureusement poussée dans le but d'aller plus loin que ses devanciers; c'est une reconnaissance complète portant sur tous les objets qui présentent de l'intérêt. La curiosité n'a point été le mobile du voyage; c'est l'avenir de la colonie, les exigences de la guerre et du commerce, qui l'ont nécessité.

Les Hamans Garabas, puissante tribu qui peut mettre plusieurs milliers de cavaliers en campagne, plante ses tentes nomades dans la partie occidentale du Sahara algérien. Cette grande peuplade est encore inconnue; elle se jette par intervalles sur les limites du Tel, tourmente et rançonne nos alliés, rompt la sécurité de s'établir, recueille les mal-faiteurs et les tribus qui se soustraient à notre autorité. Il faut que les Hamans Garabas reconnaissent nos lois comme leurs frères les Hamans Cleragés déjà domptés. Quand notre puissance n'aura plus de limites dans le sud que les sables du désert, la colonisation se développera sans crainte d'être étouffée au berceau.

Les oasis et leurs villages en ksours sont comme autant de ports où les marchands et les chameliers se donnent rendez-vous pour les caravanes des caravaniers. Ces caravaniers venaient autrefois les produits de l'intérieur, recevaient ceux du Tel, et établissaient ainsi un commerce d'échange profitable pour les deux parts. Mais la continuité des guerres dans nos provinces algériennes les a détournés de notre territoire au profit du Maroc à l'ouest et de Tunis à l'est. Il est urgent de reconstituer ces caravaniers, qui, outre le lucre commercial qu'elles nous procurent, ont l'avantage de nous mettre en communication avec les peuplades de

l'intérieur, dont il importe de détruire les préjugés de caste et de religion, pour les rendre aptes à recevoir notre civilisation et pour les préparer à accepter plus tard notre souveraineté.

Le littoral de nos possessions africaines est bordé d'une bande fertile et assez bien arrosée, qu'on appelle Tel, et dont la profondeur varie de trente à quarante lieues. Les arêtes cessent à cette distance; on entre dans le Goor, vastes plaines dont la végétation est réduite à quelques espèces de plantes seulement. Le voyageur trouve à peine dans ces solitudes quelques puits et quelques sources. D'autres plaines de même aspect, mais plus pauvres en eau, succèdent au Goor. Deux grands bassins sont creusés dans ces plateaux : ce sont le Chott el Garbi et le Chott el Cherqui, qui ont plusieurs lieues de largeur sur vingt à trente de longueur. Pendant l'hiver une nappe d'eau salée s'étend dans ces cavités; les chaleurs de l'été mettent à sec leur sol saubonneux tout scintillant de talc, de cristaux et de sel commun. Les Chotts sont l'abandonnés des eaux pluviales des terres qui les entourent; c'est l'analogue des lacs qu'on trouve dans le centre des continents.

Aucune montagne n'accède au Goor et les Chotts; on ne rencontre qu'une très-petite chaîne, le Guettar et l'Anteur, à quelques lieues au delà des bassins. L'eau croît sur les hauteurs, la chla sur les plateaux intermédiaires aux lieux qu'affectionne la première herbe et aux bas-fonds que recouvre la Sauntra et l'Armen. Quelques miasmes crucifères viennent, par rares intervalles, varier cette flore pauvre et monotone. Il faut au cheval arabe toute sa proverbiale sobriété pour vivre dans ces lieux désolés; des végétaux auxquels il ne toucherait jamais dans les pâturages du Tel deviennent ici son unique nourriture. Il n'y a ni ruisseaux ni fontaines dans le désert des Chotts; aussi ne s'y engage-t-on qu'avec une sorte de terreur quand il faut poursuivre l'ennemi ou raser les tribus qui fuient notre colère après nous avoir trahis. On est réduit à chercher au fond des puits une eau saumâtre qui souève le cœur, donne à la viande une odeur de putréfaction, et purge souvent une colonne tout entière à cause des sels qu'elle contient en abondance. Quelquefois il n'y a pas même de puits, ou bien ceux qu'on a rencontrés tarissent avant d'avoir suffi aux besoins de la petite armée; on se précipite alors, comme des chiens altérés, dans les nappes qu'on forme les eaux pluviales, et l'on dispute aux batraciens et aux insectes la boue humide qui résiste dans le fond du ruisseau.

Les ruisseaux situés au sud des Chotts étaient vides de toute exploration avant que nous n'eussions pénétré sous la conduite de l'habile général qui commandait la subdivision de Tlemcen. C'est une zone couverte de montagnes sarrasines et arides, de lignes de dunes sans aucune végétation, de plaines et de vallées dont la flore n'est guère plus variée que celle du Goor et des Chotts. Quelques sources sourdent dans le sable; l'herbe verdit, les moissons jaunissent, les dattiers s'élevaient sur leurs bords et forment des oasis, fraîches îles perdues dans la mer de sable qui les étirent de toutes parts et leur souille son haleine embrasée. Les ruisseaux qui naissent de ces sources n'ont pas un long cours, le sable avide les absorbe bientôt. Un lit à sec indique le chemin que suivent les eaux enflées par les pluies torrentielles de l'hiver avant d'arriver au Sahara central qui les engloutit dans ses profondes vallées. Les quelques buissons qui verdissent le long de ces rivières, les montagnes et les oasis concourent à donner à ce pays une physionomie particulière bien distincte de celle des plaines situées plus au nord. On les connaît généralement sous le nom de ligne des oasis des Sidi Chicks. Au delà, on ne trouve plus que le Sahara central, oasis de sable dont la surface est tantôt calme, tantôt agitée par la brûlante tempête, qui a ses pirates, redoutés des caravaniers, et ses îles, frais îlots tant désirés du voyageur surpris par le sirocco. La première oasis du Sahara central, c'est Gorrilara, riches, grandes et fertiles terres que dix journées de marche sans eau séparent du ksour de Mozhar. Il est probable que jamais armée européenne n'y pénétra avec sa cavalerie; car, malgré une foule de chameliers chargés de bariis, nous avons eu quelque peine à franchir des distances beaucoup moins considérables. La végétation devient plus pauvre échange de caractère quand on s'enfonce dans ces solitudes. On ne rencontre bientôt plus que trois espèces claires-semées. Le chameau même, l'animal sobre par excellence, ne pourrait se nourrir si les chameliers n'avaient la précaution de s'écartier de la route pendant le jour, ramassant çà et là quelques brins de drim, plante ligneuse et coriace qu'ils donnent à manger à leurs bêtes de somme durant la nuit.

Dans le pays que nous avons parcouru il y a six oasis : Assela, Thiout, Moghrar-Tahtana, Moghrar-Foukania, Séfra et Slessia.

Assela est la plus connue, la plus jolie, mais aussi la plus petite des oasis. Son ksour, bâti en pierre, coulé sur un monticule rocheux. Il n'y a pas plus de quatre cents habitants. Un clair ruisseau traverse l'oasis parmi les orbes et le froment. Sur l'une et l'autre rive s'allongent des jardins plantés de dattiers, de figuiers et de grenadiers. L'oasis n'a pas plus d'un quart de lieue de longueur sur une largeur quatre ou cinq fois moindre.

Thiout est la plus pittoresque. De magnifiques bouquets de dattiers et des rochers bizarres, surmontés de masses en ruine, se mirent dans les eaux limpides du fort ruisseau qui l'arrose. Les jardins sont bien plus étendus que ceux d'Assela; la végétation y est aussi beaucoup plus variée. On admire des vignes gigantesques qui s'enlacent aux amandiers, aux pêchers, aux figuiers. Le bassin que forme le barrage jeté sur le ruisseau disparaît sous une foule de grandes herbes aquatiques hautes à par des nœuds de courtils, de plaiers, de bécasines, de pigeons, de pontes d'eau, et visitées la nuit par les gazelles et les antilopes. Le ksour est moins heureusement situé que les autres pour la défense, en cela qu'il n'est point isolé, mais comme noyé dans les

jardins ; mais il n'est pas dominé. Il est bâti en terre, si ce n'est la porte de ville appelée Sidi-Hamet Ben Iousouf et les arcades mauresques de sa mosquée. Nous estimons sa population à sept cents âmes.

Nous avons trouvé de curieux dessins tracés en lignes creusées sur le flanc vertical de roches situées en tête de l'oasis. Ces dessins doivent remonter à une époque très-reculée, si on en juge par les temps auxquels nous reportent les costumes et les scènes. Les guerriers y sont encore représentés avec des plumes sur la tête et armés d'arcs et de flèches. On y voit figurer un éléphant, animal qui n'a pas paru dans ces contrées depuis les anciennes époques. Le lien du mariage ou de la famille est indiqué par un trait unissant les divers personnages, ainsi que cela se voit dans les dessins que nous donnons. Nous avons appelé le premier : leçon d'un guerrier à son fils ; le second, une famille à la chasse, représente de gauche à droite la femme, une antilope, le mari avec son arc, un chien, une autruche. Plusieurs autres dessins sont d'une affreuse indécence qui les empêchera de sortir jamais de nos cartons. A Mogharr-Tahtania nous avons trouvé des roches portant des images qui doivent remonter aux mêmes temps.

Mogharr-Tahtania. L'oasis est une véritable forêt de dattiers, longue de 5,000 mètres. La source qui l'arrose est limpide et fraîche, mais elle se perd bientôt. Le ksour possède une mosquée avec un minaret ; nous avons vu un cadran solaire dans la cour. Il peut y avoir huit cents âmes. C'est un des points principaux dans lesquels se forment les caravanes qui vont à Gourhara.

Mogharr-Foukania est moins importante. Elle occupe un angle formé par deux chaînes de montagnes sur lesquelles nous poursuivîmes les Kabyles. La ville a une mosquée et un caravansérail ; elle peut contenir six cents habitants. C'est l'oasis la plus méridionale des Sidi-Chicks ; elle git au delà du 35° degré de latitude nord, et à 5° 30' à peu près de longitude ouest.

Séfra a une physionomie caractérisée. Le ksour, mieux bâti et mieux fortifié que ceux que nous avons vus jusqu'à présent, contient aussi des maisons plus propres et plus spacieuses, séparées par des ruelles moins étroites et moins sombres. Les habitants, au nombre approximatif de 850, sont tous marabouts. La ville est adossée à une grande ligne de dunes qui a plusieurs lieues de longueur. Pas un brin d'herbe ne moutonne leurs pentes lisses et brillantes. Quand la tempête s'élève, le sable déferle contre



M. le général Cavaignac.

les murs du ksour et de l'oasis comme les vagues que la mer en courroux précipite sur les rochers du rivage. Sans cesse les dunes menacent de combler les rues et de faner le panache des trois ou quatre palmiers qui s'élèvent au-dessus des arbres de l'oasis.

Séssifa est la plus importante des oasis qui verdissent dans la partie occidentale du Sahara algérien. J'estime que le ksour peut être peuplé de 1,100 âmes. Il est bâti sur un petit plateau de rochers taillés à pic du côté de l'ouest. Il n'y a pas de palmiers dans l'oasis, qui s'offre sous l'aspect d'une longue bande tortueuse de jardins encaissés au fond d'un ravin parcouru par un ruisseau. Cette abeence de palmiers rend sa vue bien moins agréable que celle des autres oasis ; quelques-uns de ses jardins sont d'ailleurs d'une sécheresse qui attriste. Toutes les oasis sont flanquées de chapelles sépulcrales appelées marabouts, kouba en arabe, petites cupules octogonales situées au milieu de cimetières ; mais à Séssifa, on en compte un bien plus grand nombre, isolées ou réunies par groupes pittoresques.

Toutes les oasis offrent des caractères communs. Chacune est défendue par un ksour plus ou moins bien fortifié et par un mur d'enceinte, flanqué de tours, enveloppant tous les jardins. Les habitants fournissent, la nuit, une garde destinée à signaler les groupes nombreux et à repousser les maraudeurs isolés. Des murs de terre, de deux mètres d'élévation, terme moyen, divisent l'oasis en une multitude de petits jardins ayant chacun une porte basse fermée d'ordinaire par des panneaux en tronc de palmier. Toute famille a son jardinet contenant un certain nombre de dattiers et d'arbres fruitiers. Les orges et les blés ne sont pas l'objet d'une aussi grande sollicitude ; ils sont entourés de très-petits murs ou même croissent dans des champs entièrement ouverts, si ce n'est qu'ils sont également contenus dans l'enceinte générale. Un système bien entendu d'irrigation porte les eaux sur les jardins et sur les céréales ; les femmes vont, en outre, puiser au ruisseau dans des peaux de bœuf ou dans des paniers de jonc très-serrés. A Thiout, il y a un assez beau barrage qui permet non-seulement d'arroser l'oasis, mais qui fait circuler dans le ksour des courants qui entretiennent la propreté en enlevant les immondices. A Séssifa, nous avons remarqué un aqueduc en bois. A chaque pas on s'aperçoit que l'aménagement et la répartition de l'eau sont d'un intérêt majeur.



Oasis et ksour du Sahara algérien. — Assela, d'après un dessin de M. le docteur Jacquet.

Une des impressions les plus vives que nous ayons jamais éprouvées, c'est certainement la vue de la première oasis, que nous avons rencontrée après plusieurs jours de marche dans des plaines d'un fatigant aridité. Il est remarquable que presque toujours le pays devient plus aride, plus désolé, plus sec aux environs des oasis ; on dirait que la nature a voulu préparer un contraste plus frappant, a voulu ménager un coup de théâtre, un changement à vue plus surprenant, plus inattendu. Nous avons bien souvent souri de dédaigneuse pitié en voyant, sur les mauvais papiers peints des auberges de province, une oasis représentée par une plaque d'un désespérant vert épinards, tranchant brusquement sur un sable du plus pur ocre jaune ; la réalité offre pourtant quelque chose d'analogue. Pas de fusion sensible, de gradation, de transition : d'un côté du mur d'enceinte, le sable brûlant, la soif, la mort ; de l'autre côté, la vie, la fraîcheur, des flots d'eau limpide et des lacs de luxuriante verdure.

Les ksours sont un amas de masures presque toutes en terre. Il n'y a guère qu'Assela, Séfra et Sféssifa qui aient un certain nombre de constructions en pierres. Le ksour est coupé de passages obscurs, de ruelles étroites et tortueuses, d'impasses qui forment un labyrinthe si compliqué qu'on a peine à se retrouver malgré le peu d'étendue des localités.

Presque toutes les maisons, si ce n'est à Assela, où les habitations sont entassées les unes sur les autres, ont une petite

cour sur laquelle de sombres appartements prennent jour par la porte seule, mais quelquelques aussi par d'étroites ouvertures en forme de meurtrières. Des chambres, plus noires encore, communiquent avec la première par des portes extrêmement basses. On trouve même un troisième réduit dans quelques maisons. C'est dans ces coins éloignés et tout à fait privés de lumière que les habitants cachent leurs objets précieux qu'ils dérobent aux pillards par une maçonnerie qui bouche l'ouverture. Ce mode de cachette est surtout usité à Sféssifa, à cause de la difficulté de creuser dans le roc sur lequel est bâti le ksour des silos assez profonds pour renfermer ses trésors.

Les Sahariens des ksours ont un peu d'industrie : ils tissent les laines de leurs troupeaux pour faire des haïcks, des bournous, des étoffes de tente. L'orge et le blé, dont ils font le couscous ; les dattes qu'ils apprennent de différentes manières ; la viande de leurs bestiaux ; les fruits de leurs jardins, composent à peu près toute leur nourriture. Nous avons eu le courage de goûter, à Assela, d'un singulier plat : c'est de la poudre de sauterelle cuite en guise de semoule. Nous n'en enverrons pas la recette à Paris.

Les Hamians Garabas n'ont que des tentes qu'ils transportent de plaine en plaine, à mesure que leurs troupeaux



Oasis et ksour du Sahara algérien. — Moghrar-Foukania, d'après un dessin de M. le docteur Jacquot.



Sahara algérien. — Caravansérail de Moghrar-Foukania, d'après un dessin de M. le docteur Jacquot.



Sahara algérien. — Sféssifa, côté de l'ouest, d'après un dessin de M. le docteur Jacquot.

ont dévoré les pâturages voisins ; ils déposent leurs grains, leurs effets de prix, leurs provisions dans les ksours, auxquels ils payent une rétribution. Ils possèdent aussi quelques jardins en les oasis. Les Sahariens des ksours ne sont point, à proprement parler, sujets des Hamians ; mais ceux-ci les entraînent à partager leur puissance bien supérieure et leurs guerriers beaucoup plus nombreux. Les différents villages du Sahara algérien de l'ouest ne sympathisent pas entre eux ; ils se jalouent, se surveillent, mais ne se livrent pas de combats. Chaque ksour se gouverne par lui-même, sans s'inquiéter de son voisin, à l'aide de la Djenrà, sorte de conseil formé par les chefs de quartier ou notables de l'endroit. Un lien commun rassemble pourtant les ksours, mais d'une manière lâche, tandis qu'il faudrait une unité politique à tous ces points qui ont à peu près des intérêts identiques. Ce lien, c'est l'autorité morale et traditionnelle des Ouled-Sidi-Chicks, trinu de marabouts très-révérés qui passent pour descendre en ligne directe du prophète. Les Ouled-Sidi-Chicks sont bien moins nombreux que les Hamians ; ils ne sont pas guerriers ; toute leur autorité tient donc au prestige de leur origine sainte. Leur chef a un pied à terre, une sorte de maison de plaisance, dans chaque ksour.

Tous les ans il y vient passer quelque temps ; on profite de son séjour pour soumettre à son tribunal suprême les procès pendants et les points en litige.



Sculptures sur des rochers. — Leçon d'un guerrier à son fils.



Sahara algérien. — Sculptures sur des rochers. — Une famille à la chasse, d'après un dessin de M. le docteur Jacquot.

Le général Cavaignac désirait parcourir pacifiquement le pays ; son but était d'amener les ksours à reconnaître notre domination et à nous payer un tribut annuel. Mais les Ha-

mians Garabas et quelques peuplades marocaines en guerre avec nous s'opposèrent à l'intention qu'avaient les ksours d'agréer nos propositions ; ils les forcèrent, sous menace de piller leurs habitations et de ravager leurs jardins, à quitter leurs murs pour se réfugier momentanément dans les montagnes. Assela seule comprit ses véritables intérêts et nous attendit tranquillement : elle paya une faible redevance, et on respecta ses habitants et leurs propriétés. Les autres ksours furent pillés, brûlés, et les oasis sacagées, les uns pour avoir massacré nos parlementaires, les autres pour nous avoir joués ou combattus. A Séfra, de nombreux cavaliers couvraient la plaine et les Kabyles nous attendaient de pied ferme, retranchés derrière une arête peu élevée ; ils s'enfermèrent au premier choc, laissant bon nombre de cadavres en notre pouvoir.

La colonne fit de retour à Tiemen à la fin de mai après deux mois de course. Une sollicitude incessante, des soins éclairés, une confiance aussi grande que bien méritée dans le chef, ont constamment maintenu la petite armée dans un bon état de santé et dans un excellent esprit. Nous ne perdîmes qu'un seul soldat de maladie pendant toute l'expédition. Nous eûmes pourtant à subir de terribles oscillations de température ; la neige couvrit la terre pendant trois jours, et le thermomètre descendit à 4° au-dessous de 0 ; quelques semaines plus tard le mercure montait à 53°.

LE DOCTEUR F. J.

COMPAGNIE GÉNÉRALE D'ACQUISITION, DE DÉFRICHEMENT ET DE REBOISEMENT DES TERRES INCULTES DE LA FRANCE

Capital social : VINGT MILLIONS DE FRANCS, divisé en 200,000 actions de 100 francs.

SOUS LES AUSPICES DU MINISTRE DU COMMERCE ET DE L'AGRICULTURE, ET HONORÉE DU CONCOURS DE PAIRS DE FRANCE, DE DÉPUTÉS ET DE NOTABILITÉS AGRICOLES

La moitié du capital (10 millions) est seulement appelée (article 10 de l'acte de Société), 50 francs par action. Les Actions sont payables de mois en mois par cinquante, et portent intérêt à 5 0/0 par an, payables par trimestre. — Les 50 francs restants sont payés à la Bourse de Paris.

CONSEIL DE SURVEILLANCE.

MM. le lieutenant général comte de Schramm, pair de France, conseiller d'Etat, grand-croix de la Légion d'honneur; le lieutenant général baron Eschad, pair de France, grand-croix de la Légion d'honneur; le marquis de Bugeaud, chef d'Etat, gouverneur général de l'Algérie, député, grand-croix de la Légion d'honneur; le lieutenant général baron Eschad, pair de France, grand-croix de la Légion d'honneur; le marquis de Bugeaud, chef de la Légion d'honneur; le marquis d'Ébèze, député de la Loire; le marquis d'Ébèze, colonel en retraite, officier de la Légion d'honneur;

MM. le comte de Lantivy, ancien préfet de la Corse, ancien conseiller de la Légion d'honneur; le vicomte Moton, ingénieur civil, chevalier de la Légion d'honneur, et de plusieurs ordres étrangers. Leduc, avocat.

Elizée LeVeve, rédacteur du bulletin agricole de la France; le comte de Huguat de la Soudrie, ancien receveur des finances; le comte, négociant-trançais, vice-président des Sociétés anonymes la Sécurité et maritime et incendie; Dubuy, propriétaire, colon-agriculteur;

MM. Lator-Buminton, publiciste;

CONSEIL D'AGRICULTURE. MM. Elizée LeVeve, rédacteur du bulletin agricole de la France; Verdier, propriétaire, agriculteur; le vicomte de Vogues, chevalier de la Légion d'honneur, propriétaire, agriculteur; L'Espect, aîné, propriétaire, agriculteur;

CONSEIL D'ART ET DE TRAVAUX.

MM. de Moton, ancien élève de l'École polytechnique, ingénieur civil, chevalier de la Légion d'honneur et de plusieurs ordres étrangers;

MM. Pareto, ingénieur civil, auteur du Manuel des Irrigations;

Lakerbaute, chargé des travaux hydrauliques et géométriques;

CONSEIL JUDICIAIRE.

MM. Berryer, avocat, membre de la chambre des députés, ancien ministre des affaires étrangères; Royer-Collard, doyen de la Faculté de droit de Paris; Fould, notaire; Delecrèteux, avoué à la cour royale; Moutier-Lafite, avoué de première instance; Duranton, agréé près le tribunal de commerce de Paris, chevalier de la Légion d'honneur.

Agent de change de la Compagnie : M. BOILEAU. — Aussitôt sa constitution, la Société fera les démarches nécessaires pour se former en société anonyme.

NOTA. — MM. les Propriétaires de Landes, Prés, Marais, Terres incultes, etc., qui voudraient céder ces propriétés à la Compagnie, peuvent lui adresser leurs offres, en indiquant le prix de l'hectare, la nature et la position du sol, etc.

OU SOUSCRIT les Actions au siège de la Société, RUE DE LA MADELEINE, 51. — Pour la Province, envoyer franco les demandes avec engagement par écrit, et le premier cinquième en un bon sur la poste ou un mandat à vue sur Paris.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES PAQUEBOTS TRANSATLANTIQUES.

Ligne du Havre à New-York,

service à toute vapeur, établi avec des frégates de l'Etat de 430 chevaux. Les services auront lieu tous les quinze jours du Havre et de New-York, savoir: LE HULLA DE PILE, 45 juillet; LE MISSOURI, 15 juillet; LE NEW-YORK, 15 août; L'ENON, 15 août. Ces belles frégates, construites par l'Etat dans les meilleures conditions de vitesse et de solidité, possèdent une machine de 320 chevaux à la pression, leur dimension est de 75 mètres de longueur sur le pont; de 45 mètres de largeur et 6 mètres de profondeur. La distribution intérieure, le service et les aménagements ne laissent rien à désirer sous les rapports d'ordre, de coquetterie, de confort et d'économie. En attendant l'achèvement des travaux à faire au bassin du Havre qui doit les recevoir, ces navires partent de Cherbourg. Les directeurs de la Compagnie se sont associés avec les entreprises de messageries pour transporter directement les voyageurs de Paris à Cherbourg. Cette belle et grande entreprise, entre autres avantages, représente une économie de temps et d'argent, qui ne peut manquer de lui assurer bientôt la préférence sur la ligne de Liverpool auprès des voyageurs du continent. S'a' dresser, pour fret et passage, à la direction de la compagnie, à Paris, rue d'Anin, 7, et au Havre, rue de la Halle, 8.

On se rend de Paris à Hambourg par trois routes différentes.

Première route, par chemin de fer et Bateau à vapeur, EN 36 HEURES.

10 h. de Paris à Bruxelles, par chemin de fer. 8 h. 34 de Bruxelles à Cologne, par chemin de fer. 4 h. de Cologne à Bonn, par chemin de fer. 14 h. de Bonn à Mayence, par bateau à vapeur. 4 h. de Mayence à Francfort-sur-le-Mein, par chemin de fer. 1 h. 1/4 de Francfort-sur-le-Mein à Hambourg, par omnibus.

56 h. de Paris à Hambourg

Deuxième route, par Metz, Mayence et Francfort, EN 42 HEURES 1/4.

40 h. de Paris à Metz, par chemin de fer. 4 h. de Metz à Mayence, par chemin de fer. 1 h. 1/4 de Francfort à Hambourg, par omnibus.

42 h. 1/4 de Paris à Hambourg.

Troisième route, par Strasbourg et Francfort, EN 45 HEURES 1/4.

36 h. de Paris à Strasbourg, par maille-poste. 8 h. de Strasbourg à Francfort, par chemin de fer. 1 h. 1/4 de Francfort à Hambourg, par omnibus.

45 h. 1/4 de Paris à Hambourg.

La Compagnie française du Phénix.

ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE, établie à Paris, rue de Provence, 50, est une des plus anciennes et des plus honorables compagnies primées par son ordonnance d'autorisation remontée au 19 septembre 1819.

Son Conseil d'Administration, dans lequel sont encore plusieurs des fondateurs de la Compagnie, est composé comme suit: M. le baron Nuyss, lieutenant général, pair de France, président; Bittz, procureur; Buisson, lieutenant général; le comte de Montigny, général, pair de France; le comte Duvalon, propriétaire; Bogaïn, avocat à la Cour royale; Delaistre, propriétaire-directeur, M. H. 40147.

Le fonds social de la Compagnie, en numéraire et en rentes sur l'Etat, s'élève à 4,000,000 fr. Le revenu est de 240,000 fr. Le dividende est de 12 fr. 50 c. Les primes à recouvrer... 12,571,977 97

Total en portefeuille et en caisse 18,831,987 fr. 72 c. Les primes perçues sur toutes les garanties réelles et positives de cette Compagnie, et le surplus dont elle a toujours joui, c'est la masse énorme de sinistres qu'elle a payés depuis le 1er septembre 1819, et qui s'élève à la somme de 14,250,000 fr. 62 c.

La Compagnie du Phénix sur la Vie

est administrée par le même Conseil d'Administration et possède aussi un capital de garantie de 4,000,000 fr. entièrement distinct de celui de la COMPAGNIE INCENDIE.

Ses opérations consistent: 1° EN RENTES VIAGÈRES IMMÉDIATES ou DIFFÉRÉES, sur une ou plusieurs têtes, avec réversibilité, tout ou partie de la rente au profit du survivant, à l'âge de 60 ans, 9 fr. 50 c. par 100 fr.; à 70 ans, 12 fr.; à 80 ans, 14 fr. 89 c. pour 100 fr.

2° EN ASSURANCES EN CAS DE DÉCÈS, temporaires ou pour la vie entière, dont le but est, moyennant une faible prime annuelle, de garantir à sa famille ou aux personnes auxquelles on s'intéresse un capital qui peut être déçu, centuple de la somme versée.

Ainsi la Compagnie a payé en 1846, aux héritiers des sinistres suivants, qui n'avaient payé qu'une seule prime:

Table with 2 columns: Name and Amount. M. C... (du Locle Suisse) 26,000 fr. M. A... (de Nîmes) 10,000 fr. M. B... (de Marseille) 7,500 fr. Le docteur B... (de Paris) 50,000 fr. C... (de Chalons) 1,800 fr.

Total des sinistres payés... 69,452 fr. 72 c. 50 EN ASSOCIATIONS MUTUELLES SIR LA VIE, dont la durée, au 1er janvier 1848, était de 8, 12, 16 et 20 ans. Les souscripteurs survivants dans ces sociétés ont fait partie, au capital formé: 1° de tous les versements immédiats ou annuels des souscripteurs inscrits depuis le commencement de la Société; 2° des intérêts que ces mêmes capitaux auront produits; 3° des intérêts des sommes tombées en déchéance.

La classe de 8 ans compte 191 souscripteurs pour un capital de 182,659 fr. 48 c.

Table with 2 columns: Age and Amount. 42 275 400,599 65. 46 265 298,475 24. 20 160 145,980 32. 827 1,545,594 57 c.

Maison de santé

pour les malades de poitrine. Pour preuve de l'efficacité de son traitement, le docteur ne reçoit des honoraires qu'après guérison. Voir le Traité de la phthisie, de l'asthme et de la catarrhe, par le docteur TILLOT de Malmoiré, 1 vol. in-8. Prix: 6 fr. 50 c. Chez l'auteur, rue Richelieu, 35, à Paris.

Orfèvrerie d'art.

M. MAURICE MAYER, orfèvre, joaillier, bijoutier, fabricant du roi et du prince de Joinville, rue Vivienne, 20. Tous les fabricants qui ont le plus contribué à relever la belle orfèvrerie d'art au rang qu'elle occupe aujourd'hui, nous n'hésitons pas à choisir M. Maurice Mayer comme un de ceux qui sont entrés le plus résolument dans la voie du progrès. Dès son début, à notre dernière exposition, il s'est placé au rang des maîtres les plus renommés. L'appareil de nos bijoux nous a fait connaître au monde un fabricant, lord Seymour, etc., la liste des demeures somptueuses qui lui doivent leur belle orfèvrerie, leurs riches sortiers, et tant de pièces d'orfèvrerie

et de bijouterie, toutes œuvres d'art, qui rappellent si bien les travaux des grands artistes florentins du seizième siècle. La maison Maurice Mayer excelle dans les bijoux de couronne, les diadèmes, les églises, et un service de la table, sous les formes et dans les prix les plus variés. Depuis les modèles les plus simples jusqu'aux plus riches de dessin, de essor et de métal. On trouve cet avantage à visiter son beau magasin, qui renferme un assortiment de pièces toujours prêtes à livrer dans tous les genres connus de bijoux, et plus tard, avec ses prix réduits, car il n'est pas de bijoux, tout toujours plus raisonnables que ceux de beaucoup d'autres établissements.

Modes.

Mesdemoiselles ROMAIN, rue de la Harpe, 48, au premier. Quelques dames, dont la distinction et le goût exaltent le privilège de faire autorité en matière de toilette élégante, nous ont recommandé les mesdemoiselles Romain comme deux habiles femmes qui ne peuvent manquer quelque jour de rivaliser de renommée avec les Baronne et les Beau-drand. Leur esprit empreint, leur esprit d'invention, le tact délicat qu'elles apportent à conseiller au lessein le choix d'une couleur, toujours appropriée aux traits et à la physionomie, la réunion de tous ces mérites à pliques succès des mesdemoiselles Romain auprès des dames les plus élégantes.

Réparation des Cache-misures.

Madame LEBRIN brevetée de la reine, précédemment pice de la Cour, 6, vient, pour cause d'agrandissement, de transférer ses ateliers rue Saint-Marc-Fénelin, 18.

Cette maison, qui existe depuis 1829, et qui répare les cache-misures de magasins les plus importants de Paris, offre au 15 mars tous les cache-misures: excellent, perfection du travail à modulation des prix. On y trouve aussi un assortiment de tissus pour fonds de chaises, de franges et de bisères en cachemire.

Soieries et Grenadines.

Les magasins de la Ville de Lyon, 2, rue de la Vierge, ont été vendus de source officielle, leur goût et d'un bon marché incontestable; mais ce qui doit surtout attirer l'attention des dames, c'est la nouvelle parure de Grenadines, qui vient d'être mise en vente au prix exceptionnel de 12 fr. 20 c. par mètre. Nos lectrices nous auront gré de leur signaler ces charmantes toilettes. Cette maison offre encore un autre avantage: ses nombreux clients ne vont d'être autorisée par quelques fabricants de Lyon à vendre, à raison de 15 fr. la robe, de très-belles mousselines de soie brocées qui jusqu'à ce jour n'auraient payées de 45 à 50 fr.

La suite au prochain numéro.

LES BOITES DE LA COLLECTION DE LA COMPAGNIE DES PAQUEBOTS TRANSATLANTIQUES

AVIS IMPORTANT POUR CEUX QUI DESIRENT ACQUÉRIR ou COMPLÉTER LA COLLECTION DE CE RECUEIL.

Un grand nombre d'abonnés expriment chaque jour l'attente d'acquiescer à un complet recueil, collection, et plusieurs ont retenu par la considération du prix, les éditeurs se font un devoir de les avertir que cette collection ne tardera pas à être épuisée, et qu'à partir du 1er septembre prochain, les numéros, ainsi que les volumes de quatre premiers années, finissant au 1er mars 1847, seront portés à un prix plus élevé que le prix de l'annonce courante.

Jusqu'au 1er septembre, les prix actuels seront maintenus ainsi qu'il suit:

Table with 2 columns: Description and Price. Chaque numéro... 75 cent. Chaque volume broché avec titre, table des matières et couvert, gravée... 46 fr. Chaque volume relié, reliure spéciale... 21 fr. Les huit volumes composant la collection jusqu'au 1er mars 1847, franc... 428 fr. Les huit volumes reliés... 468 fr.

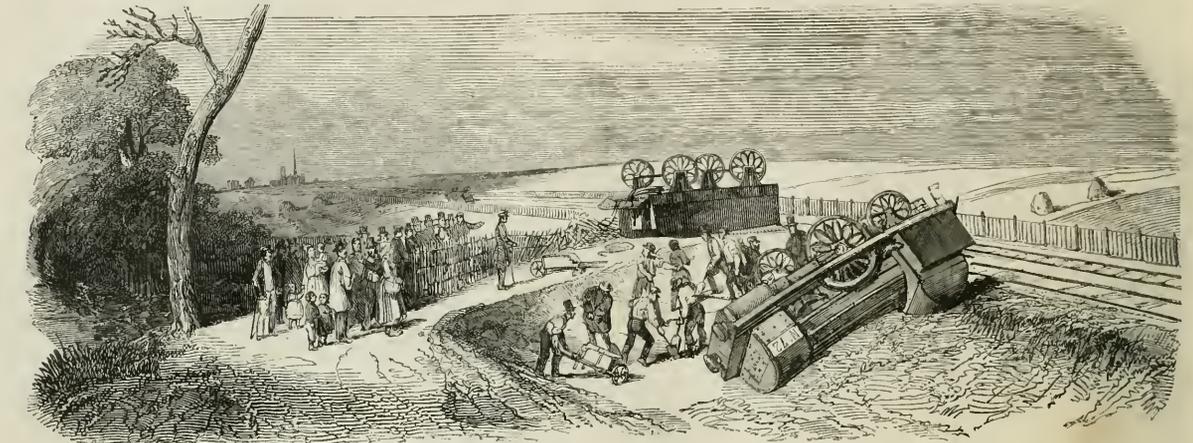
Afin de donner la préférence aux abonnés actuels ou aux personnes qui le deviendront, l'Administration de l'Illustration offre à ses abonnés de faire brocher ou relier leurs volumes, de les compléter, et de fournir les titres, tables et couvertures, moyennant 1 fr. par volume pour la brochure, 5 fr. par volume pour la reliure, et 75 c. par numéro ajouté.

Accident sur le chemin de fer de Boulogne à Amiens, le 20 juin 1947.

Le 20 du mois dernier, le train parti d'Abbeville à cinq heures du soir, et dans lequel se trouvaient deux diligences des Messageries royales et générales, a déraillé à 6 kilomètres et demi environ de la gare d'Amiens. La locomotive a subi tout à coup une violente secousse; elle est sortie de la

ligne des rails, a parcouru sur la voie une distance de 66 mètres, et s'est renversée dans un trou qu'elle a rendu plus profond. La barre d'attache qui réunissait le tender à la locomotive s'étant brisée, le tender fut renversé à 40 mètres de distance. Le fourgon aux bagages, qui séparait, comme

l'ordonne le règlement, le reste du convoi de la machine et de son tender, a déraillé lui-même; mais les chaînes qui unissaient ce fourgon aux voitures de voyageurs ont résisté au choc; il en est résulté que, tout en déraillant, le fourgon aux bagages a continué sa droite marche environ 200 mètres,



entraînant à sa suite toutes les autres voitures, dont les roues sont par bonheur restées sur les rails.

Aucun voyageur n'a été victime de cet accident; un seul, qui avait, à ce moment, mis la tête à la portière, a reçu de légères contusions; les voyageurs ne se sont aperçus du déraillement que par la secousse résultant de la rupture des barres d'attache. Mais le malheureux mécanicien a été grièvement blessé; il a eu deux côtes enfoncées, le bras droit cassé au-dessus du poignet, et une forte contusion à la tête près de l'œil droit; le chauffeur a échappé à la mort comme par miracle, car le train a passé au-dessus de son corps, et

il n'a reçu que des blessures peu graves. A peine cet homme avait-il repris ses sens, qu'il accourait le premier au secours du mécanicien, et le ramenait sur la voie. M. Barthe, médecin de la Salpêtrière, à Paris, qui se trouvait au nombre des voyageurs, s'est empressé de leur donner les premiers soins.

La locomotive de secours était arrivée promptement, mais il a fallu renverser le fourgon aux bagages qui obstruait la voie pour que le train continuât sa marche. Il n'est arrivé à Amiens qu'à sept heures quarante-cinq minutes, c'est-à-dire avec un retard de deux heures vingt minutes. Les voyageurs pour Paris n'ont pu partir qu'à minuit dix minutes

par le convoi venant de Lille. Le mécanicien a été transporté immédiatement à l'hospice d'Amiens, où tous les soins possibles lui sont prodigués; mais sa situation donnait de vives inquiétudes. Il avait repris après l'accident toute sa présence d'esprit.

Une première information a été faite le même soir sur les lieux par le procureur du roi et d'autres fonctionnaires.

La voie de fer a été réparée sur-le-champ dans ses parties atteintes, et le service a repris son cours régulier. La véritable cause de l'accident reste problématique; l'instruction judiciaire se continue.

Journal des Économistes, revue mensuelle d'économie politique et des questions agricoles, manufacturières et commerciales. 50 fr. par an. — Paris. **Guillaumin**.

Le **Journal des Économistes** a été fondé en 1841, et depuis son succès a constamment grandi. Il a été le point de départ d'une nouvelle ère pour l'économie politique, et sa création répondait tellement aux besoins de notre époque, que dès l'origine, entraîné par l'abondance des matières, il a dépassé considérablement les promesses de son prospectus en donnant beaucoup plus qu'il n'avait promis. Le **Journal des Économistes** est d'ailleurs moins une entreprise commerciale qu'une œuvre scientifique destinée à la défense et à la vulgarisation de cette belle science, sur laquelle les Quesnay, les Turgot, les Adam Smith, les Malthus, les J.-B. Say, les Ricardo, ont jeté tant d'éclat et dont le succès importe tant au progrès de la civilisation. Sa haute impartialité, la sévérité de ses doctrines, le mérite de sa rédaction et les noms de ses collaborateurs lui ont conquis rapidement les suffrages de tout ce que l'Europe compte d'hommes éminents, d'esprits judicieux et éclairés. Le **Journal des Économistes** a déjà rendu de grands services en substituant le raisonnement et la logique aux entraînements irraisonnés de l'imagination; il a contribué puissamment au mouvement remarquable qui se manifeste aujourd'hui de toutes parts vers l'étude sérieuse des sciences sociales.

Le soixante-septième numéro du **Journal des Économistes** vient de paraître. C'est le numéro VII de la sixième année. Il fait partie du dix-septième volume. Il contient les articles suivants: le Rapport sur l'école des Physiciens, par M. H. Passy, pair de France, membre de l'Institut; 2° Introduction à la statistique officielle de l'industrie de la France, publiée par M. le ministre du commerce; 3° Du crédit foncier, par M. A. Creszkowski; 4° de la crise financière et commerciale en Angleterre, par M. de Molinari; 5° Renseignements statistiques sur les États romains, par M. Joseph Garnier; 6° Mémoire sur la menuiserie, la boulangerie et la conservation des grains et des farines, par M. Auguste Bollet; Compte rendu par M. Joseph Garnier; 7° Notice sur M. B. Delessert, par M. le comte d'Argout, pair de France; 8° Revue mensuelle des travaux de l'Académie des sciences morales et politiques. Bulletin. Compte rendu de la caisse d'épargne de Paris. Société d'encouragement pour les arts et métiers, à Milan. Des substances alimentaires en Belgique. Bibliographie. Chronique.

Principales publications de la semaine.

BELLES-LETTRES.

Jacques Cazotte. — Œuvres choisies. — *Le Diable amoureux*, *Aventures du pèlerin*, *l'Heureux perdu* et *recouvré*, *la Belle par accident*. Précedées d'une notice sur l'auteur. Un vol. in-16 format Cazin de 224 pages. — Paris, Paulin.

Le Livre de Job, traduit en vers français, par L. F. BAOUR-LORMIAN, de l'Académie française. Un vol. in-8 de 400 pages. — Paris, Lallemand Lepine.

La préface historique, ainsi que les notes, est signée : baron de Lamoignon-Langon.

HISTOIRE.

Histoire de l'Église de France, composée sur les documents originaux et authentiques; par l'abbé GUETTEE. Tome 1^{er}. Un vol. in-8 de 508 pages. — Paris, Victor Masson.

L'ouvrage aura 5 volumes.

Instruction pour le peuple. Cent traités sur les connaissances les plus indispensables. 52 livraisons. *Histoire de France*. Première et deuxième parties. In-8 de 52 pages. — Paris, Dubochet, Le Chevalier. Traités 54 et 55. Signé : BELLEMEUX. Revu par M. H. Martin.

Histoire de Blois; par L. BERGÉVIN, président du tribunal civil, député de l'arrondissement de Blois, et A. DUPRE, avocat, bibliothécaire adjoint de la ville. Tome II. In-8 de 660 pages. — Blois, Dezobis.

Ouvrage terminé.

SCIENCES ET ARTS.

Instruction pour le peuple. Cent traités sur les connaissances les plus indispensables. 54 livraisons. — *Jardin fleuriste*. — *Jardin paysager*. Traité 70. Signé : ELIZÉE LEFÈVRE. In-8 de 16 pages. — Paris, Dubochet, Le Chevalier.

On s'abonne chez les directeurs de Poste et aux Messageries, et chez tous les principaux libraires de la France et de l'Étranger.

ABBEVILLE, GRARE; — AGEN, BERTRAND; — AJAX, AUBIN; — ALENÇON, BOUÉ, POUPART; — ALGER (Afrique), BASTIDE, DUBOIS; — AMIENS, CARON, MARÉCHÉ, DUPUIS, PHELIX; — AMSTERDAM (Hollande), DELACHAUX, L. VAN BAKENNES; — ANGERS, GACHÉZ; — ANGOULÊME, CHABOT, MACFIE, PEREZ-LECLERC; — ANNECY (Savoie), DIDIER-MONNET; — ANVERS (Belgique) FROMENT; — APT, JEAN; — ARGENTAN, PÉNEL; — ARNHEM (Hollande), RUY; — ARRAS, TORDON; — AUXERRE, LÉPANG-DESTORGES, GUILLAUME MAILLEFERS; — AVALLON, MADEMOISELLE CHAMEROT; — AYESNES, DUBOIS; — AVIGNON, CLEMENT SAINT-JUST; — AVRANCHES, DESJARDINS.

BADEN-BADEN, MARK; — BALE (Suisse), SCHWEIGERHAUSER; — BAR-LE-DUC, BARTHELEMY, LAGUERRE; — BAYONNE, JAYMERON; — BEAUGENCY, GATINEAU; — BEAUNE, BATTEAULT; — BEAUVAIS, TREMBLAY; — BELFORT, GLEBER, BERLIN (Prusse), BÉHU, DUMCKRE; — BRÈNE (Suisse), BURGDORFFER; — BESANCON, DEISS; — BEZIERS, CARRIÈRE, MURAT; — BLOIS, ARTHUR FÉVOST; — BOLBÈC, veuve TORRETT; — BOLOGNE (Italie), MATTIOLI; — DE GREGORI, RUSCONI FRÈRES; — BORDEAUX, DELPECH, FERRET, LAVALLE, LEGRAND, RICARD BIS; — BOULOGNE-MER, HENAUD, WATER; — BOURG, MÉRCIER-LUYET; — BOURGES, JUST BENAARD, VERMEL; — BUDA (Hollande), BROSSE,

VANDEBECK; — BREST, HEBERT; — BRIVES, LAFFARGUE; — BRUNELLES, DECO, GERUZET, KISSLING, PEUCHON, TARRIDE, TIRCHER.

Rébus.



EXPLICATION DU DERNIER RÉBUS.

Comme on fait son lit on se couche.

JACQUES DUBOCHET.

Tiré à la presse mécanique de LACRAMPE BIS et Compagnie, rue Damiète, 2.